RESTRICTED

WT/TPR/G/467

18 décembre 2024

(24-8885) Page: 1/42

Organe d'examen des politiques commerciales Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

L'UKRAINE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'Ukraine est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Ukraine.

Table des matières

1 INTRODUCTION 3
2 PAYSAGE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL 3
2.1 Aperçu de la situation macroéconomique 3
2.2 Effets de l'invasion militaire à grande échelle illégale de l'Ukraine par la Fédération de Russie 4
2.2.1 Conséquences économiques et commerciales 4
2.2.2 Conséquences humanitaires et déplacement 6
2.3 Commerce extérieur et investissements 7
2.4 Politique monétaire 10
3 POLITIQUE COMMERCIALE ET RÉFORMES ÉCONOMIQUES 10
3.1 Transformation numérique et administration électronique 11
3.2 Marchés publics 13
3.3 Faits nouveaux concernant la facilitation des échanges et les douanes 14
3.4 Renforcement des droits de propriété intellectuelle 16
3.5 Amélioration du climat des affaires et de l'investissement 18
4 AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 21
4.1 Gestion de la pêche et aquaculture 24
5 PARTICIPATION DE L'UKRAINE À L'OMC 26
5.1 Respect des obligations contractées récemment dans le cadre de l'OMC 26
5.2 Engagement de l'Ukraine au sein de l'OMC 27
6 PARTENARIATS ET COOPÉRATION INTERNATIONAUX 29
6.1 La voie ciblée de l'Ukraine vers l'intégration dans l'UE 29
6.2 L'Ukraine et l'OCDE 30
6.3 Accords commerciaux bilatéraux et régionaux 31
6.3.1 Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes 31
6.3.2 Accords de libre-échange nouveaux et révisés 31
6.3.3 ACR en cours de négociation 32
7 VOIES VERS LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE L'UKRAINE 33
7.1 Promouvoir la formule de paix du Président Zelensky 33
7.2 Reprise et reconstruction globales 34
7.3 Soutenir les PME et l'entrepreneuriat féminin 36
7.4 Durabilité environnementale et action climatique 39
8 CONCLUSION 41

1 INTRODUCTION

1.1. Le gouvernement ukrainien a l'honneur de présenter son deuxième rapport d'examen de politique commerciale, élaboré dans le contexte des défis sans précédent posés par l'invasion militaire illégale à grande échelle par la Fédération de Russie (ci-après dénommé aussi l'"État agresseur").

1.2. Depuis le dernier examen, l'Ukraine a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre d'un ensemble complet de réformes visant à améliorer les conditions de l'activité des entreprises et le climat de l'investissement, à garantir l'alignement de la réglementation sur les normes de l'Union européenne (UE) et les normes internationales, et à jeter les bases d'une croissance économique durable.

1.3. L'Ukraine s'est vu accorder le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE, a renforcé ses relations avec les partenaires commerciaux, a continué de participer activement aux instances internationales et est restée une ardente partisane du système commercial multilatéral.

1.4. Cinq mois après le début de l'invasion militaire à grande échelle par la Fédération de Russie, l'Ukraine a présenté un plan global de reprise et de reconstruction lors de la Conférence sur le redressement de l'Ukraine tenue à Lugano (Suisse) en juillet 2022. Ce plan, parallèlement à d'autres cadres stratégiques, a été conçu de manière à ce que le processus de reprise de l'Ukraine soit durable, transparent, inclusif et axé sur l'innovation numérique, ce qui témoigne de l'attachement du pays à la résilience et à la modernisation à long terme.

1.5. Ces efforts combinés sont essentiels pour soutenir les progrès que l'Ukraine réalise actuellement en vue de la stabilisation de l'économie, de la reprise sociale et du développement durable à long terme, en particulier face à la poursuite de l'agression armée russe. En mettant l'accent sur la reconstruction des infrastructures, la revitalisation du capital humain et la promotion de réformes économiques, l'Ukraine pose les bases de la résilience et de la croissance.

1.6. Le soutien international, la participation du secteur privé et les initiatives gouvernementales ciblées seront essentielles pour atteindre ces objectifs, afin non seulement que l'Ukraine se relève, mais qu'elle ressorte plus forte, avec une économie plus diversifiée, une meilleure gouvernance et une intégration plus étroite dans l'économie mondiale et l'économie européenne.

2 PAYSAGE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

2.1 Aperçu de la situation macroéconomique

2.1. Le développement de l'économie ukrainienne entre 2017 et 2024 a été influencé par une série de facteurs internes et externes, y compris des cas de force majeure imprévus. Parmi les principales difficultés rencontrées pendant la période figurent, dans un premier temps, la propagation de la pandémie de COVID-19 et, par la suite, l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

2.2. Malgré la perte temporaire de contrôle de certains territoires (la République autonome de Crimée, des parties des régions de Donetsk et de Louhansk) et de leur potentiel économique, l'Ukraine a enregistré des tendances économiques positives et des signes de stabilisation macroéconomique entre 2017 et 2019. Cette période a été marquée par l'activité de consommation et d'investissement et l'accroissement de la demande extérieure, en particulier en 2017-2018, soutenue par les conditions favorables du marché mondial.

2.3. De ce fait, le PIB de l'Ukraine a augmenté de 9,4% entre 2017 et 2019, avec une moyenne annuelle de 3% (2,4% en 2017, 3,5% en 2018 et 3,2% en 2019). Cette croissance s'est reflétée dans le secteur de la construction, dont la croissance a presque doublé, atteignant un taux annuel de 19,5%. Le secteur du commerce intérieur a également affiché une hausse, l'indice augmentant de 11,7%, ou de 3,9% par an. La croissance industrielle, qui a enregistré une moyenne annuelle de 1,2%, ou 3,9% sur la période, a été principalement tirée par le secteur manufacturier. Parmi les principaux facteurs figuraient les secteurs liés à l'investissement tels que les machines et les matériaux de construction, ainsi que les biens de consommation (produits alimentaires, boissons, tabac) et les produits chimiques.

2.4. En 2017, l'inflation des prix à la consommation en Ukraine s'élevait à 13,7%, avant de reculer à 9,8% en 2018, puis à 4,1% en 2019. Cette tendance à la baisse peut s'expliquer par une offre solide de marchandises sur le marché de consommation, y compris de produits agricoles nationaux et d'importations, ce qui a contribué à stabiliser les prix. En outre, l'allègement des pressions à la dévaluation, la hryvnia s'appréciant en 2019, ainsi que l'application d'une politique monétaire rigoureuse ont permis d'atténuer les pressions inflationnistes et de compenser partiellement l'incidence de la hausse des tarifs des services publics.

2.5. En 2020, la pandémie de COVID-19 est devenue un facteur important influençant le développement économique de l'Ukraine, reflétant les tendances mondiales. L'imposition de mesures de quarantaine, les restrictions en matière de voyages et les interventions du gouvernement ont mené à un fort ralentissement de l'activité économique, ce qui a entraîné une contraction de 3,8% du PIB par rapport à 2019.

2.6. Les secteurs les plus touchés comprenaient les transports, en particulier le transport de passagers; l'hôtellerie et les services de restauration; les activités professionnelles, scientifiques et techniques; les services administratifs et de soutien; ainsi que les arts, les spectacles et les activités récréatives. Dans le secteur industriel, les activités telles que la production de machines, les textiles et la métallurgie ont connu un recul important en raison de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et de la baisse de la demande mondiale. La part de l'accumulation brute de capital fixe a chuté à 13,4% du PIB en 2020, contre 17,6% en 2018-2019, du fait de la prudence des investisseurs nationaux et étrangers dans un contexte d'incertitude accrue.

2.7. Malgré ces difficultés, à la fin de 2020, le taux d'inflation restait dans la fourchette cible de 5% fixée par la Banque nationale d'Ukraine, la demande contenue contrebalançant la hausse des tarifs des services publics et la recrudescence des pressions à la dévaluation.

2.8. En 2021, l'économie ukrainienne a commencé à se remettre des perturbations causées par la pandémie de COVID-19, grâce à la reprise progressive de l'activité économique suite aux mesures prises par le gouvernement pour atténuer les effets négatifs de la pandémie et à l'adaptation des entreprises aux nouveaux comportements des consommateurs. L'adoption de technologies numériques dans les processus de production et le commerce a également contribué à la reprise. En conséquence, le PIB a connu une croissance de 3,4% sur l'année, grâce aux évolutions positives enregistrées dans plusieurs secteurs: l'indice de production de la construction a augmenté de 6,8%, la production industrielle a progressé de 1,9% et la production agricole a affiché une forte hausse de 16,4%, principalement du fait de récoltes record.

2.9. Les tendances économiques positives étaient alimentées par la progression de la demande extérieure (en termes de valeur) et l'augmentation de la consommation intérieure, soutenue par l'élévation des normes sociales et la hausse de l'assistance financière octroyée aux entreprises et aux ménages par le gouvernement. En outre, l'investissement a bénéficié de l'amélioration des résultats financiers des producteurs dans le contexte de l'augmentation des prix mondiaux.

2.10. Cependant, la volatilité des prix en 2021, marquée par la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, avait eu une incidence importante sur le marché intérieur, ce qui a mené à une augmentation des coûts de production. En réponse, le gouvernement a introduit des mesures visant à atténuer ces pressions extérieures, comme la fixation de tarifs annuels pour le gaz naturel à partir de mai 2021 et le resserrement des politiques monétaires. L'appréciation de la hryvnia sur une grande partie de l'année a également contribué à contrebalancer ces difficultés. L'inflation des prix à la consommation avait atteint 10% à la fin de l'année du fait des interactions complexes entre les forces économiques mondiales et nationales pendant la période de reprise.

2.2 Effets de l'invasion militaire à grande échelle illégale de l'Ukraine par la Fédération de Russie

2.2.1 Conséquences économiques et commerciales

2.11. Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a lancé une invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine, ce qui constitue une escalade majeure de l'agression armée russe qui avait débuté en 2014 suite à l'annexion illégale par la Fédération de Russie de la République autonome de Crimée (Crimée) et de la ville de Sébastopol (Ukraine) et à l'occupation temporaire de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk.

2.12. La guerre en cours continue d'avoir des conséquences dévastatrices pour l'économie mondiale, qui est aux prises avec des taux d'intérêt élevés, des niveaux d'endettement record et une fragilité et un conflit croissants.[1]

2.13. D'après les estimations du troisième rapport sur l'évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA3)[2], au 31 décembre 2023, l'invasion avait causé des dommages directs aux bâtiments et aux infrastructures dans tous les secteurs de l'Ukraine atteignant près de 152 milliards d'USD. Les destructions étaient fortement concentrées dans les régions de Donetsk, de Kharkiv, de Louhansk, de Zaporijjia, de Kherson et de Kyïv et les secteurs les plus touchés étaient ceux du logement[3], des transports, du commerce et de l'industrie, de l'agriculture et de l'énergie.

2.14. Les perturbations causées au flux économique et à la production, ainsi que les coûts additionnels liés à la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie, tels que ceux concernant la gestion des débris, ont jusqu'à présent entraîné des pertes économiques supérieures à 499 milliards d'USD. Au 31 décembre 2023, les besoins en matière de reprise et de reconstruction étaient estimés à près de 486 milliards d'USD, une hausse significative par rapport à l'estimation précédente de 411 milliards d'USD figurant dans le deuxième rapport sur l'évaluation des dommages et des besoins (RDNA2), qui couvrait la période allant du 24 février 2022 au 24 février 2023.[4] L'ampleur de la destruction continue de croître.

2.15. La guerre déclenchée par la Fédération de Russie a également eu des effets dévastateurs sur la capacité de production et l'activité économique de l'Ukraine. Le PIB réel a chuté de 28,8% en 2022[5], ce qui représente le recul le plus important de l'histoire contemporaine de l'Ukraine. Toutefois, cette baisse était bien inférieure au repli de 40% à 50% initialement anticipé au début de l'invasion. Même si la construction est le secteur qui a le plus souffert, avec une réduction de la production de 65%, des baisses majeures ont été enregistrées dans l'industrie (37%), le commerce (31%), l'agriculture (25%) et les transports (40%).

2.16. Le déplacement massif de la population a aussi contribué à une contraction importante de la demande de consommation et la part des dépenses de consommation finale des ménages dans le PIB a reculé de 68,2% en 2021 à 62,7% en 2022. De même, on a observé un ralentissement des activités d'investissement, avec une baisse du ratio de formation brute de capital de 13,2% à 11,9% sur la même période.

2.17. Malgré les conditions extrêmement difficiles liées à la guerre, l'inflation en Ukraine, qui s'élevait à 26,6% à la fin de 2022, est restée plus faible qu'escompté initialement. Les principaux facteurs d'inflation étaient les chocs rapides et imprévus du côté de l'offre causés par les destructions matérielles, ainsi que la migration et la réduction de la main-d'œuvre qui en ont résulté.

2.18. En 2023, l'économie a commencé à se redresser du fait des succès enregistrés par les Forces armées de l'Ukraine sur le champ de bataille, des efforts coordonnés du gouvernement et des entreprises, de la restauration rapide par le secteur des services des infrastructures essentielles endommagées ou détruites et du soutien financier constant des partenaires internationaux. La reprise la plus rapide a été observée dans la construction, l'industrie, l'agriculture et le commerce. Plus de 90% des entreprises ont repris leurs activités depuis février 2022, ce qui a permis à l'économie de croître à nouveau. En conséquence, le PIB a connu une croissance de 5,3% en 2023, contre un repli de 28,8% en 2022.

[1] Banque mondiale, Ukraine, 1er août 2024, disponible ici.

[2] Le troisième rapport sur l'évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA3) est un rapport complet élaboré par le gouvernement ukrainien en collaboration avec la Banque mondiale, la Commission européenne et les Nations Unies. Il évalue les dommages causés par l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur l'économie et les infrastructures.

[3] Dans le secteur du logement, environ un cinquième de la hausse globale de 11% des coûts des dommages est attribué à l'explosion du barrage et de la centrale hydroélectrique de Kakhovka, causée par les forces militaires russes, et aux inondations qui en ont résulté dans la région de Kherson, qui ont touché 60 509 bâtiments. *European Union et al., "Analysis of the Impact of the Kakhovka Hydroelectric Power Station Explosion on the Populated Areas of Kherson and Mykolaiv Regions"*, 2023. Disponible ici.

[4] *Ukraine – Third Rapid Damage and Needs Assessment (RDNA3): February 2022-December 2023 (anglais).* Groupe de la Banque mondiale, Washington (D.C.). Disponible ici.

[5] Les données ne comprennent pas les territoires qui sont occupés temporairement par l'État agresseur et une partie des territoires où les actions militaires sont/ont été menées.

2.19. Parallèlement, les pressions inflationnistes se sont atténuées, l'inflation des prix à la consommation ayant reculé à 5,1% à la fin de 2023. Les principaux facteurs qui ont contribué au ralentissement étaient l'approvisionnement suffisant des produits alimentaires, la gestion efficace du marché de consommation par le gouvernement, y compris le contrôle des tarifs des services publics, et l'adaptabilité des entreprises. En outre, la relative stabilité du taux de change de la hryvnia, maintenu dans une marge de fluctuation étroite même après le passage d'un taux fixe à un régime de flottement contrôlé en octobre, combinée à une politique monétaire rigoureuse, a aidé à garder l'inflation sous contrôle.

2.20. En 2024, la tendance à la reprise de l'économie ukrainienne s'est maintenue, le PIB réel ayant augmenté de 6,5% au premier trimestre et de 3,7% au deuxième trimestre par rapport aux mêmes périodes en 2023. De janvier à août 2024, la croissance du PIB a atteint 4,6% du fait de la réduction de l'incidence négative des coupures de courant continues, du fonctionnement stable du corridor maritime ukrainien[6] et du financement important accordé par le gouvernement pour la construction.

2.21. Cette dynamique positive était soutenue par d'importants progrès réalisés dans le secteur industriel, étayés par les importations directes d'électricité par les producteurs ukrainiens et la demande élevée d'investissements pour les produits de l'industrie mécanique et les matériaux de construction. Le commerce intérieur a augmenté en raison de l'augmentation de la demande de consommation et d'une plus grande confiance des consommateurs. S'agissant de l'agriculture, malgré la baisse des récoltes de certaines cultures, les volumes de production ont augmenté, tirés par les récoltes précédentes des cultures de printemps et d'hiver et le maintien des tendances positives dans la production animale.

2.22. Le marché monétaire et les marchés des changes et des produits de base sont restés relativement stables. Parallèlement, l'importante pénurie de travailleurs qualifiés a continué d'affecter les attentes économiques et la confiance des milieux d'affaires, limitant ainsi l'activité économique.

2.23. Lors des premiers mois de l'année 2024, l'inflation est restée modérée avec un taux annuel de 8,6%, dépassant la cible de 5% de la Banque nationale. Cette dynamique inflationniste a été influencée par des conditions spécifiques du marché de consommation. D'une part, la pression a été exacerbée par la hausse des prix de l'électricité, l'adaptation coûteuse des entreprises, forcées de mener leurs activités avec un approvisionnement en électricité limité, les coûts logistiques élevés, la hausse des prix des matières premières et l'augmentation des dépenses du maintien du personnel, y compris la protection de la sécurité du travail et les processus de dévaluation. D'autre part, l'inflation était limitée par les politiques du gouvernement visant à protéger la population, en particulier le moratoire sur l'augmentation des tarifs des services communaux, la politique monétaire rigoureuse de la Banque nationale et la baisse de la demande du fait de l'importante migration.

2.2.2 Conséquences humanitaires et déplacement

2.24. L'invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine lancée par la Fédération de Russie a eu des conséquences humanitaires et économiques dévastatrices qui ont gravement fragilisé les tendances positives de croissance économique et de développement du pays. Cette guerre d'agression a forcé des millions de personnes à fuir leur domicile en quête de sécurité, de refuge et de protection.

2.25. Depuis ses débuts en février 2022, l'invasion menée par la Fédération de Russie a causé des pertes humaines colossales: selon la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine des Nations Unies, début septembre 2024, au moins 11 743 civils auraient été tués et 24 614 auraient été blessés.[7] Les chiffres réels sont probablement bien plus élevés. En août 2024, plus de 6,7 millions d'Ukrainiens (environ 16% de la population, estimée à 41,1 millions fin 2021) s'étaient réfugiés à l'étranger, tandis que plus de 3,67 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays.[8]

[6] Le corridor maritime, aussi appelé le "corridor ukrainien", a été lancé en août 2023. Au cours de sa première année de fonctionnement, il a permis l'exportation de marchandises ukrainiennes vers 46 pays via 2 379 navires transportant un total de 64,4 millions de tonnes de marchandises, y compris 43,5 millions de tonnes de produits agricoles.

[7] Haut-Commissariat aux droits de l'homme. *Treatment of Prisoners of War and Update on the Human Rights Situation, 1 June-31 August 2024*. Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine des Nations Unies, octobre 2024. Disponible ici.

[8] "Ukraine". *Situation Reports*, OCHA, 17 septembre 2024. Disponible ici.

2.26. Les actions militaires de la Fédération de Russie ont causé des dommages considérables aux infrastructures essentielles de l'Ukraine, ciblant les établissements médicaux et d'enseignement, les systèmes énergétiques, la production de céréales et les capacités d'exportation, y compris les ports et les silos. En septembre 2024, plus de 80% de l'infrastructure énergétique de l'Ukraine avait été détruite[9], perturbant gravement la fourniture de services essentiels, y compris l'électricité, l'eau, les soins de santé et l'éducation.

2.27. La perturbation des services d'enseignement, la destruction des infrastructures scolaires et le déplacement des étudiants ont une incidence sur les résultats académiques et sur la réussite scolaire en général. En outre, le chômage durable et l'émigration de travailleurs qualifiés ont mené à une baisse du niveau de compétences des adultes. On s'attend à ce que cela réduise la productivité totale des facteurs d'environ 7% d'ici à 2035.[10]

2.28. En raison des effets de l'invasion à grande échelle sur l'économie, le taux de chômage parmi les personnes âgées de 15 à 70 ans a augmenté à 18,4% en 2022, soit près du double du chiffre enregistré avant la guerre (9,9% en 2021). En 2023, le taux restait élevé, à environ 18,9%. Cependant, on anticipe une amélioration progressive et les prévisions indiquent une baisse à 18,2% en 2024, puis à environ 17,4% d'ici 2025-2026.

2.29. En outre, la guerre a causé d'importants dommages aux écosystèmes naturels en infligeant des dégâts considérables aux forêts et aux habitats essentiels et en entraînant ainsi une détérioration à long terme de l'approvisionnement alimentaire, de la biodiversité et des moyens de subsistance de la population.

2.30. L'importante pollution du territoire de l'Ukraine par les mines et d'autres restes explosifs de guerre a fait du déminage humanitaire une priorité absolue pour le gouvernement afin de permettre le redressement socioéconomique et le développement humanitaire dans les régions touchées. Depuis le début de l'invasion à grande échelle, 174 000 km² du territoire ont été touchés par les combats, dont 32 000 km² ont fait l'objet d'études.[11]

2.31. Afin de coordonner efficacement ses actions antimines, le gouvernement a créé l'Autorité nationale d'action antimines, un organisme collégial subsidiaire interministériel présidé par le Ministre de la défense, chargé de coordonner les activités de plusieurs ministères, des autorités locales et des organisations œuvrant à la lutte antimines dans tout le pays.

2.32. Le premier forum "Demine Ukraine", organisé en septembre 2023, a introduit la Stratégie nationale de lutte antimines, qui a été approuvée avec le Plan opérationnel en juin 2024. Le forum a offert une plate-forme de dialogue entre les fonctionnaires gouvernementaux, les partenaires internationaux, les donateurs et les organismes de déminage. Cette stratégie globale vise à garantir un investissement et une collaboration au niveau international dans les efforts de déminage, en contribuant à la sécurité et au redressement économique des communautés touchées.

2.33. Suite au succès de la Conférence internationale des donateurs sur le déminage humanitaire, qui s'est tenue à Zagreb (11 et 12 octobre 2023), et aux discussions en cours qui ont découlé des Conférences sur le redressement de l'Ukraine, la Suisse et l'Ukraine ont coorganisé la Conférence sur le déminage en Ukraine, qui s'est tenue à Lausanne (Suisse) en octobre 2024 et qui a souligné le rôle critique du déminage dans la reprise socioéconomique. Des représentants de haut niveau de plus de 50 gouvernements et 10 organisations internationales ont pris part à l'événement, au cours duquel un soutien supplémentaire a été obtenu pour les efforts de déminage de l'Ukraine.

2.3 Commerce extérieur et investissements

2.34. Entre 2014 et 2024, l'évolution du commerce extérieur national a été marquée par une série d'événements économiques et géopolitiques néfastes, y compris le lancement d'actions militaires par la Fédération de Russie sur le territoire de l'Ukraine en 2014, l'imposition, par l'État agresseur, de restrictions commerciales visant les exportations ukrainiennes, la propagation de la pandémie de COVID-19 au niveau mondial en 2019 et l'invasion militaire à grande échelle lancée par la Fédération de Russie en février 2022.

[9] Déclaration du Président de l'Ukraine au débat de haut niveau de la 79ème Assemblée générale des Nations Unies, 25 septembre 2024.

[10] *The Impact of the War on Human Capital and Productivity in Ukraine* | *CEPR*. Disponible ici.

[11] Pour de plus amples renseignements, consulter la plate-forme Demine Ukraine, accessible ici.

2.35. Malgré ces circonstances sans précédent, le commerce extérieur du pays a affiché des tendances positives sur certaines périodes. D'après les données de la Banque nationale d'Ukraine relatives à la balance des paiements, à la fin de 2017, les exportations de marchandises avaient augmenté de 18,3% par rapport à 2016, atteignant 6,1 milliards d'USD supplémentaires, tandis que les importations avaient connu une hausse de 21,9%, ou 8,9 milliards d'USD. Les produits agricoles et les produits alimentaires représentaient la part la plus importante des exportations (44,7% du total), suivis des produits métallurgiques (24,9%), des produits minéraux (8,9%) et des machines (7,2%).

2.36. Cette tendance à la hausse a persisté en 2018 et en 2019, les exportations de marchandises ayant augmenté de 9,2% (3,6 milliards d'USD) et les importations de 13,6% (6,7 milliards d'USD) à la fin de 2018. En 2019, les exportations ont progressé de 6,3% (2,8 milliards d'USD) et les importations, de 7,7% (4,3 milliards d'USD).

2.37. Parallèlement à la croissance du commerce des marchandises, le commerce des services de l'Ukraine a également affiché une tendance régulière à la hausse pendant cette période. Les exportations de services sont passées d'environ 14,2 milliards d'USD en 2017 à 17,5 milliards d'USD en 2019. Cette hausse a été tirée par des secteurs tels que les services de télécommunication, d'informatique et d'information et les services de transport.

2.38. La pandémie de COVID-19 et les restrictions économiques et commerciales qui en ont découlé au niveau mondial ont entraîné une baisse du volume des échanges en 2020. Les exportations de marchandises ont reculé de 2,1% (948 millions d'USD) et les importations, de 13,5% (8,4 milliards d'USD).

2.39. L'année 2021 a toutefois été marquée par une forte reprise de l'activité commerciale. Les exportations de marchandises ukrainiennes ont bondi de 39,8% (18,0 milliards d'USD) par rapport à l'année précédente, et les importations ont augmenté de 34,3% (17,8 milliards d'USD). La structure des exportations est restée relativement stable entre 2018 et 2021, à l'exception d'une augmentation de la part des produits minéraux, qui a atteint 12,5% en 2021.

2.40. Le secteur des services a connu une forte baisse en 2020 en raison de la pandémie, les exportations de services reculant à environ 15,6 milliards d'USD. Toutefois, une reprise partielle a suivi en 2021, les exportations de services atteignant 18,4 milliards d'USD. Cette reprise était due en grande partie à la résilience et à la croissance du secteur des services informatiques, qui est devenu la pierre angulaire du portefeuille d'exportations de l'Ukraine.

2.41. En 2022, en raison de l'agression militaire non provoquée de l'Ukraine par la Fédération de Russie, le commerce extérieur du pays a connu des replis importants. Par rapport à 2021, avant la guerre, les exportations ont chuté de 35,2% (22,2 milliards d'USD) et les importations ont reculé de 20,4% (14,2 milliards d'USD). La structure des exportations a commencé à changer sous l'effet de l'état de guerre actif. À la fin de la première année de l'invasion, les produits agricoles et les produits alimentaires représentaient 57,2% du total des exportations, tandis que la part des produits métallurgiques avait baissé à 14,4%, celle des produits minéraux avait reculé à 10,0% et celle des machines était tombée à 5,6%.

2.42. L'établissement des corridors de solidarité entre l'UE et l'Ukraine en mai 2022 a joué un rôle essentiel dans le maintien du commerce en facilitant les exportations via les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux de l'UE face au blocus des ports de la mer Noire. En outre, des mesures temporaires de libéralisation des échanges prises par des pays partenaires ont soutenu la stabilité économique de l'Ukraine.

2.43. Malgré de graves perturbations, les exportations de services étaient relativement stables, à 16,6 milliards d'USD, ce qui représente une baisse de 10,0% par rapport à 2021. Cette diminution était moins prononcée que prévu, principalement grâce à la demande soutenue de services informatiques et à l'adaptabilité globale du secteur. En particulier, les exportations de services des technologies de l'information (TI) ont augmenté de 5,85%, générant 7,3 milliards d'USD, ce qui représentait 45,5% de l'ensemble de la structure des exportations de services. Parallèlement, les importations de services ont presque doublé, passant de 14,4 milliards d'USD en 2021 à 27,7 milliards d'USD. Cette forte augmentation s'explique par la migration forcée à grande échelle et le départ de la population à l'étranger pour des raisons de sécurité, ce qui souligne des défis économique plus larges.

2.44. La tendance à la baisse des exportations de marchandises s'est poursuivie en 2023, avec une nouvelle baisse de 15,2% (6,2 milliards d'USD) par rapport à l'année précédente. En revanche, les importations ont augmenté de 14,9% (8,3 milliards d'USD), largement tirées par l'aide internationale fournie à l'Ukraine. La structure des exportations a encore évolué, les produits agricoles et les produits alimentaires représentant 63,4% du total des exportations en 2023, contre 57,2% en 2022. La part des produits métallurgiques a reculé à 11,2% (contre 14,4%) et celle des produits minéraux a baissé à 6,5% (contre 10,0%), tandis que celle des machines a augmenté légèrement à 6,2% (contre 5,6%).

2.45. Cette période a été marquée par des difficultés supplémentaires, y compris le blocus persistant des ports maritimes par la Russie, les dommages causés par le bombardement des infrastructures de transport par l'État agresseur et la suspension de l'Initiative céréalière de la mer Noire.

2.46. Les exportations de services ont continué de faire preuve de résilience en se maintenant à 16,6 milliards d'USD en 2023. Cette relative stabilité peut être attribuée en grande partie à la solidité durable du secteur des TI, dont les recettes s'élevaient à 6,7 milliards d'USD (ce qui représentait plus de 40% du total des exportations de services), et à la reprise progressive des services de transport. Parallèlement, les importations de services ont reculé à 25,3 milliards d'USD, soit une baisse de 8,7% par rapport à l'année précédente.

2.47. Le premier semestre de 2024 a vu une amélioration de la dynamique commerciale. Entre janvier et juin 2024, le volume des exportations de marchandises a augmenté de 4,7% par rapport à la même période en 2023. Cette tendance positive a été soutenue par le fonctionnement efficace du corridor maritime ukrainien, l'établissement de nouvelles chaînes d'approvisionnement et la reprise du secteur de la métallurgie, qui a bénéficié d'un accès amélioré à des ressources logistiques et énergétiques.

2.48. La structure des exportations entre janvier et août 2024 montre que les produits agricoles et les produits alimentaires restent prédominants, représentant 62,7% du total des exportations, les produits métallurgiques et chimiques restant relativement stables. Parallèlement, la part des produits de l'industrie mécanique a baissé à 4,9%, contre 6,3% précédemment, tandis que les produits minéraux ont augmenté à 8,7%, contre 6,6% par rapport à la même période en 2023. Les importations ont également connu une évolution positive, les importations de marchandises augmentant de 6,3%, tirées par un rebond de l'activité de consommation et d'investissement, avec une demande notable de matériel de transport et de ressources énergétiques.

2.49. Entre 2017 et 2023, l'UE est restée le premier partenaire commercial de l'Ukraine, résultat direct de l'Accord d'association de 2014, qui comprenait une zone de libre-échange approfondi et complet appliquée provisoirement à compter du 1er janvier 2016. Cet accord a facilité la libéralisation des exportations ukrainiennes vers l'UE et lui a permis de réorienter ses échanges, autrefois axés sur la Fédération de Russie, vers le marché de l'Union. En conséquence, la part de l'UE dans les exportations de marchandises de l'Ukraine est passée de 34,4% en 2017 à 63,2% en 2023.

2.50. Outre l'UE, parmi les autres partenaires commerciaux importants figuraient la Chine et la Türkiye. Même si leurs parts dans les exportations ukrainiennes ont fluctué au fil du temps, ces pays ont toujours figuré parmi les principales destinations des marchandises ukrainiennes, en grande partie du fait de la demande de matières premières et de produits agricoles. Les États-Unis, l'Inde et l'Égypte faisaient également partie des 10 principaux partenaires commerciaux de l'Ukraine, de même que la République de Moldova et le Royaume-Uni.

2.51. Au 30 juin 2024, le stock total d'investissement étranger direct (IED) dans l'économie ukrainienne s'élevait à 55,5 milliards d'USD et était principalement orienté vers des secteurs d'activité économique établis. La part la plus importante de l'IED était destinée au secteur industriel (38,4%), suivi du commerce de gros et de détail et de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles (17,0%).

2.52. Parmi les principaux pays qui investissent en Ukraine figurent Chypre (31,4% du total de l'IED), les Pays-Bas (20,7%), le Royaume-Uni (4,9%), la Suisse (4,1%), l'Allemagne (4,1%), l'Autriche (3,5%), le Luxembourg (2,7%) et la France (2,7%).

2.4 Politique monétaire

2.53. Depuis 2017, d'importantes réformes ont été mises en œuvre pour aligner le secteur financier sur les normes européennes et mondiales et ont été étendues au système financier non bancaire depuis 2020. Ces réformes se sont traduites par une réduction importante du nombre d'établissements financiers non bancaires, ce qui reflète une plus grande mise en conformité avec la réglementation et une meilleure stabilité du marché.

2.54. Après l'invasion militaire à grande échelle par l'État agresseur, la Banque nationale d'Ukraine (NBU) a donné la priorité au maintien du fonctionnement stable des systèmes bancaire et financier, à la garantie de l'opération ininterrompue des finances publiques et des infrastructures essentielles, et à la satisfaction des besoins de l'Ukraine en matière de défense.

2.55. La NBU a rapidement fixé le taux de change de la hryvnia par rapport à l'USD et a introduit des mesures administratives temporaires pour empêcher la fuite de capitaux et stabiliser le marché financier. Ces mesures décisives ont permis d'atténuer les pressions à la dévaluation et de maintenir la stabilité financière durant une période d'extrême incertitude.

2.56. Malgré ces difficultés extraordinaires, y compris les frappes de missiles et de drones, la cyberguerre et la forte incertitude au niveau mondial, la NBU a continué de renforcer le secteur bancaire grâce à des réformes et à des initiatives telles que le projet "Power Banking"[12], qui garantit un accès ininterrompu aux services bancaires essentiels durant les coupures d'électricité. Ainsi, le secteur bancaire a fait montre de résilience, a maintenu les fonctions essentielles et a généré des bénéfices même pendant cette période.

2.57. En juin 2023, la NBU a approuvé la Stratégie d'assouplissement des restrictions de change, de transition vers davantage de flexibilité du taux de change et de retour au ciblage de l'inflation. L'élaboration de la stratégie était un des repères structurels dans le cadre du Mécanisme élargi de crédit soutenu par le FMI que la NBU a achevé avec succès. En octobre 2023, la NBU est passée à un régime de flexibilité contrôlée du taux de change, réintroduisant les mécanismes de calculs utilisés avant la guerre.

2.58. La NBU reste déterminée à garantir la stabilité financière et des prix au moyen du ciblage de l'inflation et d'un régime de taux de change flottant.

3 POLITIQUE COMMERCIALE ET RÉFORMES ÉCONOMIQUES

3.1. Malgré les difficultés sans précédent suscitées par la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie, l'Ukraine a réussi à maintenir une relative stabilité macroéconomique et financière grâce à l'élaboration de politiques efficaces et à un soutien extérieur considérable. Cette stabilité a été déterminante pour assurer le maintien des services publics indispensables, renforcer la confiance des investisseurs et rétablir les infrastructures essentielles.

3.2. Bien que les perspectives restent incertaines en raison des risques élevés engendrés par le conflit, le gouvernement est déterminé à faire avancer son programme de réforme visant à assurer une reprise réussie et durable, en répondant à la fois aux besoins immédiats et aux objectifs stratégiques à long terme.

3.3. Ces réformes visent à attirer les investissements, à créer des emplois et à contribuer au développement économique, tout en soutenant la transition de l'Ukraine vers une économie plus verte, plus numérique et plus inclusive. En mettant l'accent sur ces domaines, le gouvernement cherche à mettre en place un cadre économique plus résilient capable de résister aux chocs futurs, et à promouvoir une croissance équitable dans tous les secteurs.

3.4. Parmi ces efforts figurent des initiatives axées sur la numérisation, la facilitation des échanges et le renforcement des droits de propriété intellectuelle, compte tenu des possibilités offertes pour créer un environnement plus propice aux affaires et aux investissements, stimuler l'innovation et attirer l'investissement étranger direct.

[12] Power Banking. Accessible ici.

3.5. En mettant en œuvre ces réformes, l'Ukraine cherche à améliorer ses chances de parvenir à une croissance durable malgré les difficultés actuelles, en vue de bâtir un avenir stable et meilleur pour ses citoyens.

3.1 Transformation numérique et administration électronique

3.6. Conformément à son programme de réforme économique plus large, le gouvernement a donné la priorité à la transformation numérique, qui constitue l'un des piliers de ses efforts de modernisation. À l'instar de la transition verte, de la protection de l'environnement et de l'économie inclusive, la transformation numérique est un domaine transversal qui soutient l'accroissement de la productivité et la résilience économique.

3.7. La création, en 2019, du Ministère de la transformation numérique a marqué une étape fondamentale vers la mise en place d'une administration publique plus efficace et plus transparente. La mission première de ce ministère est de faire de l'Ukraine l'État au monde dans lequel il est le plus facile d'obtenir des services publics; cet objectif est resté ferme malgré les difficultés liées à la guerre d'agression totale menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

3.8. L'une des réalisations les plus remarquables a été le développement d'un écosystème de produits numériques axé autour de la plate-forme Diia. En octobre 2024, le portail Web officiel unique de services électroniques (portail Diia) offrait un accès à 118 services publics électroniques. Ces services sont également accessibles via l'application Diia, qui fournit plus de 30 services directement sur des appareils mobiles et comprend une fonction de signature électronique et la possibilité de stocker plus de 24 documents numériques dans un profil d'utilisateur. L'application Diia compte plus de 20,9 millions d'utilisateurs et est devenue un outil indispensable d'accès aux services publics.

3.9. Au cours des quatre dernières années, la majorité des 400 registres requis pour les services publics ont été restructurés et numérisés. Le Ministère de la transformation numérique a introduit la plate-forme Diia.Engine, une solution unique à l'intention des entités gouvernementale qui facilite la numérisation des services à l'aide de constructeurs numériques et d'une approche fondée sur la programmation schématisée. Cela a permis d'économiser beaucoup de temps et d'argent pour la création de services et la numérisation des registres, ce qui a conduit au développement de 19 systèmes numériques, y compris 27 registres et plus de 100 services pendant la seule année 2023, à la réalisation de 1,6 million d'EUR d'économies et à un développement 2,3 fois plus rapide par rapport aux approches conventionnelles.

3.10. La plate-forme Diia a établi un précédent mondial en devenant la première à proposer un passeport national numérique juridiquement équivalent à la version papier, ainsi que d'autres services tels que la délivrance de permis de conduire et certificats d'immatriculation numériques. Elle a également introduit l'un des systèmes d'enregistrement des entreprises en ligne les plus rapides. Par l'intermédiaire de l'onglet "e-Entrepreneur" du portail Diia, les citoyens et les entreprises existantes peuvent obtenir jusqu'à 10 services en seulement 15 à 40 minutes en présentant une seule et même demande – un processus qui prenait auparavant près d'un mois et demi. Ces avancées ont permis de simplifier les interactions entre les citoyens et l'État et de réduire ainsi les obstacles bureaucratiques et d'accroître la transparence.

3.11. En mars 2024, le code source ouvert de Diia a été mis à disposition à l'échelle mondiale, ce qui a permis aux gouvernements et aux professionnels de l'informatique du monde entier de l'adopter et d'adapter la technologie afin d'améliorer leurs services publics numériques.[13]

3.12. En outre, des outils novateurs comme Diia.Signature, un système de signature électronique sécurisé, permettent aux Ukrainiens de signer des documents à distance, facilitant ainsi la réalisation de transactions commerciales et personnelles d'une manière sûre et accessible. Chaque jour, près de 90 000 Ukrainiens utilisent Diia.Signature pour signer des documents et remplir des autorisations.

[13] Code source ouvert de Diia. Disponible ici.

3.13. Le Ministère de la transformation numérique a également mis l'accent sur l'élargissement de la connectivité à Internet dans tout le pays, en particulier dans les zones rurales, en assurant un accès à Internet à haut débit à plus de 90% de la population et une couverture 4G à 82,7% d'entre elle (à l'exclusion de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol).

3.14. L'ambitieux programme de transformation numérique de l'Ukraine est déjà largement reconnu à l'échelle internationale. En 2024, l'Ukraine était classée au 30ème rang selon l'indice de développement de l'administration en ligne[14], ce qui représente une amélioration substantielle par rapport au 82ème rang qu'elle occupait en 2018. Cette trajectoire ascendante prouve l'efficacité des stratégies numériques de l'Ukraine et de leur objectif visant à rendre les services publics plus accessibles, plus efficaces et plus faciles à utiliser. En outre, l'Ukraine a obtenu la première place dans l'indice de participation électronique en 2024, ce qui témoigne de la participation réussie des citoyens aux processus de gouvernance numérique.

3.15. La promotion de l'infrastructure numérique, en particulier le déploiement des réseaux 5G, reste un défi du fait de la guerre en cours et de la nécessité d'investissements substantiels. Le déploiement de la 5G est une prochaine étape nécessaire pour permettre à l'Ukraine de tirer pleinement parti du potentiel de sa transformation numérique et d'intégrer le marché unique numérique de l'UE. Dans le même temps, l'Ukraine a satisfait à toutes les exigences formelles pour aligner sa législation concernant l'itinérance sur la réglementation de l'UE, et elle se prépare en vue de l'adoption de la politique de gratuité des frais d'itinérance "Roam Like at Home" en 2025.

3.16. L'Ukraine devrait bientôt lancer un système électronique de droits d'accise pour contrôler la circulation des boissons alcooliques et des produits du tabac. Maintenant que la législation et une réglementation détaillée sont en place, ce système va remplacer les timbres en papier traditionnels par des timbres électroniques assortis de codes uniques, qui permettront aux consommateurs de vérifier la légalité et l'origine des marchandises en scannant les timbres via l'application Diia et à signaler toute infraction.

3.17. Le programme de transformation numérique devrait considérablement renforcer la croissance de la productivité en permettant à l'Ukraine de tirer parti de ses avantages compétitifs dans le secteur numérique. Le gouvernement s'est engagé à promouvoir la numérisation des institutions et à aligner les cadres réglementaires sur les normes de l'UE, tout en renforçant les normes en matière de cybersécurité.

3.18. Le soutien des partenaires internationaux, ainsi que les partenariats public-privé, ont contribué à faire progresser la transformation numérique de l'Ukraine. Des collaborations avec des fournisseurs de technologies de premier plan ont permis au pays de se doter de capacités et d'infrastructures avancées pour assurer la fourniture des services numériques essentiels et soutenir des initiatives telles que le développement de solutions de déminage fondées sur l'IA et d'outils permettant d'engager des poursuites en cas de crimes de guerre. Grâce à l'intégration stratégique de ces partenariats, l'Ukraine a pu renforcer sa résilience numérique et maintenir des services économiques et publics vitaux malgré l'invasion militaire à grande échelle menée actuellement par la Fédération de Russie.

3.19. La plate-forme Diia a démontré qu'elle était capable de s'adapter rapidement et de relever les nouveaux défis. Pendant la pandémie de COVID-19, elle a permis le versement rapide des prestations sociales et l'exécution d'autres programmes d'aide financière, comme l'initiative eSupport, qui fournissait une aide financière ciblée aux citoyens touchés par la pandémie.

3.20. Depuis février 2022, le Ministère de la transformation numérique a lancé plusieurs services essentiels adaptés aux besoins d'un pays en guerre. Parmi eux figurent eDocument, une identité numérique temporaire destinée à être utilisée en temps de guerre, eRecovery (système d'enregistrement des biens détruits afin de faciliter l'indemnisation future), Diia TV et Diia Radio. Le service de déclaration électronique, eDeclaration, permet aux entreprises de déclarer leurs activités pendant l'application de la loi martiale, tandis qu'un service d'enregistrement automatique des sociétés à responsabilité limitée simplifie le processus d'établissement des entreprises. La plate-forme numérique propose maintenant des permis de séjour numériques pour les étrangers et un service d'achat d'obligations militaires pour soutenir les finances de l'État. Cette infrastructure numérique est devenue indispensable pour maintenir la fourniture des services essentiels, en particulier dans des conditions de guerre.

[14] Lire plus ici.

3.21. Le Ministère de la transformation numérique promeut également des initiatives telles que Diia.City, un cadre juridique et fiscal unique conçu pour attirer les entreprises des TI et encourager l'innovation. Avec plus de 800 sociétés résidentes, y compris plusieurs entreprises internationales renommées, Diia.City offre des avantages fiscaux, une protection juridique renforcée pour les investisseurs, de nouvelles possibilités de lancer et de développer des jeunes entreprises et entreprises de produits ukrainiennes et des modèles d'emploi flexibles. Cette initiative est un élément clé de la stratégie de l'Ukraine pour se positionner comme un État numérique à la pointe de la technologie et un puissant pôle des TI pour la technologie et l'innovation.

3.22. De plus, le gouvernement s'emploie à intégrer davantage l'Ukraine dans l'économie numérique mondiale par le biais du programme e-Residency, qui permet aux ressortissants étrangers d'établir et de gérer à distance des entreprises en Ukraine et qui propose des taux d'imposition attractifs, l'enregistrement des entreprises à distance et des services bancaires en ligne. Cette initiative, de même que les efforts qui sont déployés pour améliorer les compétences numériques au moyen de plates-formes telles que Diia.Education, témoignent de l'engagement du gouvernement à promouvoir une économie numérique, inclusive et résiliente, malgré l'invasion militaire à grande échelle menée par l'État agresseur.

3.23. En octobre 2024, pour faire progresser davantage le commerce numérique et améliorer les flux de données, l'Ukraine a formellement demandé l'ouverture de procédures en vue de son adhésion à l'Accord de partenariat pour l'économie numérique.

3.24. Enfin, le gouvernement reconnaît l'importance cruciale de la sécurité numérique, l'Ukraine étant placée au premier plan des efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre les cybermenaces. Les attaques perpétrées contre son infrastructure numérique étant de plus en plus sophistiquées, il est primordial de pouvoir compter sur le soutien d'experts pour protéger les systèmes numériques nationaux de l'Ukraine. En tant que point de contact pour la communauté internationale des TI et de la cybersécurité, le Ministère de la transformation numérique coordonne les compétences spécialisées et les technologies pour renforcer la cyber-résilience de l'Ukraine et joue ainsi un rôle central dans les politiques nationales de protection cryptographique, technique et cybernétique.

3.25. Alors que l'Ukraine continue d'essayer de surmonter les complexités liées à la guerre et à la reprise après-guerre, son engagement en faveur de la transformation numérique reste un élément crucial de sa stratégie plus large pour le développement durable et l'intégration dans le paysage numérique mondial.

3.2 Marchés publics

3.26. Pour soutenir sa transformation numérique et économique, l'Ukraine a également donné la priorité au renforcement de ses processus de passation de marchés publics afin d'assurer la transparence, l'efficacité et l'alignement sur les normes internationales.

3.27. Le Ministère de l'économie est l'autorité de réglementation chargée des marchés publics; des mécanismes de surveillance sont assurés par le Comité antimonopole, le Service d'audit de l'État et la Cour des comptes. Ces entités veillent à ce que les processus de passation des marchés soient conformes aux lois nationales et aux normes internationales.

3.28. La promulgation de la Loi sur les marchés publics[15] en 2016 a ouvert la voie à la transition vers un système électronique de passation des marchés, avec l'introduction de la plate-forme Prozorro.

3.29. Depuis la mise en œuvre de Prozorro, l'Ukraine a enregistré une augmentation considérable des activités de passation de marchés. Le nombre de marchés est passé de 900 000 en 2017 à plus de 5 millions en 2021 et la valeur des marchés adjugés par l'intermédiaire du système est passée de 472 milliards d'UAH en 2017 à 965 milliards d'UAH en 2021. Toutefois, l'invasion militaire à grande échelle par la Fédération de Russie et l'application de la loi martiale qui s'en est suivie ont affecté les activités de passation des marchés, faisant chuter le nombre de marchés à 2,8 millions en 2022, représentant une valeur de 484 milliards d'UAH.

[15] Loi de l'Ukraine n° 922-VIII du 25 décembre 2015 sur les marchés publics, telle que modifiée.

3.30. La transparence reste l'un des fondements du système de passation de marchés publics de l'Ukraine. Afin de remédier aux difficultés liées à la guerre, le gouvernement a adopté la Résolution n° 1178[16], qui établit des procédures spécifiques pour la passation de marchés publics pendant l'application de la loi martiale. Elle a pour but de simplifier les marchés passés par les autorités contractantes et d'apporter ainsi une réponse rapide aux besoins urgents tout en préservant la transparence et la compétitivité. Parmi les principaux ajustements figurent des procédures simplifiées pour l'adjudication des marchés, permettant des négociations directes en cas d'urgence, et l'utilisation du système électronique de passation des marchés pour assurer l'efficacité. La résolution donne la priorité à la protection des autorités contractantes contre les menaces militaires, tout en garantissant une flexibilité et une rapidité des achats afin de répondre aux demandes essentielles pendant cette période.

3.31. En outre, l'Ukraine continue de poursuivre des réformes en matière de marchés publics afin de mettre son système en conformité avec les directives de l'UE et de soutenir la reprise après l'agression armée en cours. En février 2024, elle a adopté la Stratégie de réforme du système de passation des marchés pour 2024-2026, qui énonce sept objectifs, y compris l'harmonisation de la législation nationale avec les directives de l'UE, l'amélioration de la structure institutionnelle des marchés publics, la mise en œuvre de projets de reconstruction, la promotion du système électronique de passation des marchés et la favorisation d'une plus grande professionnalisation du personnel chargé de la passation des marchés.

3.32. Dans le cadre de ces efforts, le gouvernement a élaboré le projet de Loi sur les marchés publics, qui est actuellement soumis à l'examen du Parlement, afin d'optimiser et de moderniser encore le système national de passation des marchés. Le projet de législation prévoit des mécanismes additionnels, tels que des partenariats d'innovation, des systèmes d'achats dynamiques, des marchés communs et d'autres outils destinés à simplifier les processus, à réduire la corruption et à renforcer la transparence. La loi vise à élargir les possibilités de passation de marchés, à soutenir les engagements internationaux de l'Ukraine et à assurer une gestion efficace des ressources essentielles pour la reprise après la guerre.

3.33. Une autre étape dans l'avancement de la stratégie de passation des marchés de l'Ukraine est l'intégration du système Prozorro dans la plate-forme DREAM (Écosystème de restauration numérique pour une gestion responsable), un outil spécifiquement conçu pour accroître la transparence et la responsabilité dans les efforts de reconstruction de l'Ukraine.

3.3 Faits nouveaux concernant la facilitation des échanges et les douanes

3.34. Ces dernières années, l'Ukraine a activement cherché à mettre en œuvre des réformes douanières visant à faciliter les échanges et à soutenir la croissance économique, en modernisant l'infrastructure commerciale, en s'alignant sur les normes de l'UE et en intégrant les meilleures pratiques internationales.

3.35. L'actuel Code des douanes de l'Ukraine, initialement adopté en 2012, a fait l'objet de plusieurs révisions importantes. Ces modifications avaient pour but d'améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité au sein de l'administration des douanes, ainsi que d'établir des lignes directrices plus claires pour la représentation en douane et de simplifier le processus de déclaration dans les installations agréées.

3.36. Le programme d'opérateur économique agréé (OEA) de l'Ukraine, qui a été mis en place conformément à l'Accord d'association de l'UE et à l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, est opérationnel depuis août 2020. Il offre de nombreuses simplifications douanières visant à accroître à la fois l'efficacité et la sécurité des échanges. Le statut d'OEA facilite les procédures douanières et permet à l'Ukraine de conclure des accords de reconnaissance mutuelle avec d'autres pays qui appliquent ce régime. Les renseignements actuels sur les entreprises agréées sont disponibles dans le Registre national unifié des opérateurs économiques agréés, publié sur le site Web officiel du Service national des douanes.

[16] Résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 1178 du 12 octobre 2022 portant approbation des exigences régissant les achats publics de biens, de travaux et de services applicables aux consommateurs au titre de la Loi de l'Ukraine sur les marchés publics pendant l'application du régime juridique de loi martiale en Ukraine et pendant les 90 jours suivant la date de fin d'application ou d'annulation dudit régime.

3.37. En août 2024, 48 entreprises ukrainiennes avaient reçu 50 agréments d'OEA et 31 demandes étaient examinées par le Service national des douanes, ce qui témoigne de l'intérêt croissant pour le programme d'OEA de la part des entreprises nationales. En outre, la liste des rôles joués par les entreprises ukrainiennes bénéficiant du statut d'OEA dans les chaînes d'approvisionnement internationales s'est allongée. Parmi les entreprises agréées, on compte 31 fabricants (exportateurs), 10 importateurs, 3 propriétaires d'entrepôts et 4 transporteurs, transitaires ou représentants en douane.

3.38. L'intégration de l'Ukraine dans le nouveau système de transit informatisé (NSTI) dans le cadre de la Convention relative à un régime de transit commun (Convention) constitue une autre étape importante dans ses efforts de facilitation des échanges. Pour adhérer au NSTI, l'Ukraine a entrepris de vastes préparatifs législatifs et opérationnels, notamment en adoptant une législation visant à permettre l'utilisation du NSTI et des outils de transit communs, en élaborant les systèmes informatiques nécessaires et en déployant ceux-ci dans tous les bureaux de douane. De plus, une formation intensive a été dispensée aux agents des douanes et des activités de sensibilisation complètes ont été menées auprès des entreprises pour leur présenter le nouveau système. Un services de soutien spécifique a été mis en place pour faciliter la transition et tous les éléments du système ont été soumis à des essais strictes afin d'en garantir la conformité.

3.39. L'Ukraine a achevé son processus d'adhésion à la Convention le 31 août 2022, et a adhéré dans le même temps à la Convention sur la simplification des formalités dans les échanges de marchandises. Le système NSTI est devenu opérationnel le 1er octobre 2022; il a permis d'assurer une circulation fluide des marchandises dans 36 pays membres, y compris l'UE et les États de l'AELE, marquant une étape importante vers l'adhésion de l'Ukraine à l'UE.

3.40. Depuis qu'elle a adhéré au NSTI, l'Ukraine a réussi la transition vers la phase 5 de ce système en avril 2024, après avoir satisfait à une prescription obligatoire pour pouvoir continuer de participer à la Convention. Cette mise à niveau a introduit le portail des négociants, une solution de remplacement des logiciels de courtage pour la présentation des déclarations via le NSTI (phase 5), ainsi que des lignes directrices méthodologiques pour le dépôt des déclarations de transit T1 par l'intermédiaire du nouveau portail. Les améliorations dont le système informatique NSTI fait actuellement l'objet sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci, et l'Ukraine se prépare à l'adoption éventuelle de la phase 6 du système.

3.41. Le gouvernement donne la priorité à la réforme du Service national des douanes dans le cadre de la stratégie d'intégration de l'Ukraine dans l'UE, et s'engage à mettre en place un service des douanes efficace, numérique et transparent.

3.42. Ce programme de réforme est inscrit dans le plan de l'Ukraine lié à la Facilité pour l'Ukraine de l'UE et dans la Stratégie nationale en matière de recettes 2024-2030, et sert de référence structurelle dans le cadre de l'accord relatif au mécanisme élargi de crédit du FMI.

3.43. La Stratégie nationale en matière de recettes 2024-2030 adoptée en décembre 2023 traite aussi d'aspects importants de la réforme des douanes. L'une des principales composantes de cette stratégie est la mise en œuvre de solides mesures de lutte contre la corruption destinées à renforcer l'intégrité et la fiabilité du Service national des douanes. Elles prévoient notamment la mise en œuvre de programmes complets de lutte contre la corruption et l'octroi d'une plus grande autorité aux unités de sécurité intérieure pour leur permettre de déceler et d'empêcher les infractions douanières.

3.44. La Stratégie nationale en matière de recettes a mis un accent particulier sur la numérisation et la modernisation de l'administration des douanes, par l'élaboration et la mise en œuvre de solutions numériques et de systèmes informatiques avancés compatibles avec les normes de l'UE. Ces avancées technologiques devraient faciliter les procédures douanières, réduire les risques de corruption et réduire au minimum les délais requis pour effectuer les procédures douanières. En complément de ces efforts, un nouveau Code des douanes est en cours d'élaboration; il vise à harmoniser les procédures douanières de l'Ukraine avec celles de l'UE et à faciliter ainsi l'intégration sans heurt dans l'espace économique européen.

3.45. La Stratégie nationale en matière de recettes met également l'accent sur l'importance qu'il y a à renforcer la coopération entre les autorités douanières et les milieux d'affaires. À cette fin, un service complet d'appui aux entreprises va être mis en place pour fournir des consultations de qualité et apporter une réponse rapide aux demandes de renseignements présentées par les entreprises et les citoyens.

3.46. Suite à l'invasion militaire à grande échelle menée par la Fédération de Russie, les autorités ukrainiennes ont mis en œuvre plusieurs mesures visant à maintenir le bon fonctionnement et l'efficacité des opérations douanières dans ces circonstances extrêmes. En outre, plusieurs exonérations de droits d'importation et de TVA ont été introduites pour des biens essentiels, tels que le matériel agricole, les générateurs électriques et les appareils de communication, afin de soutenir l'infrastructure essentielle et les activités agricoles. Pour atténuer les difficultés logistiques potentielles, les taxes de dédouanement applicables aux opérations effectuées en dehors des lieux et horaires habituels ont été temporairement suspendues.

3.4 Renforcement des droits de propriété intellectuelle

3.47. Depuis le dernier examen de la politique commerciale, au début de 2016, le gouvernement ukrainien a mis en œuvre des réformes notables et intensifié la coopération internationale afin de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle (PI), en alignant son cadre réglementaire sur les normes européennes et internationales. Ces efforts ont été dictés par des réformes institutionnelles, des objectifs stratégiques en vue de l'intégration dans l'UE et des réponses aux difficultés posées par la pandémie de COVID-19 et l'invasion militaire russe en cours.

3.48. En 2020, l'Autorité nationale de la propriété intellectuelle (NIPA) a été établie afin de centraliser la gestion des questions liées à la PI. Initialement, l'Institut ukrainien de la propriété intellectuelle exerçait les fonctions de la NIPA, mais depuis octobre 2022, ces fonctions ont été transférées à l'Office national ukrainien de la propriété intellectuelle et des innovations (UANIPIO).

3.49. L'UANIPIO a mis en œuvre des initiatives stratégiques importantes visant à renforcer la protection de la PI, à encourager l'innovation, à protéger les droits des créateurs, à améliorer le climat des affaires et à soutenir l'intégration de l'Ukraine dans les chaînes de valeur mondiales.

3.50. Les principales fonctions de l'UANIPIO consistent notamment à examiner et enregistrer les droits de propriété intellectuelle, à tenir les registres officiels et à fournir un soutien pour assurer le respect des droits de PI et encourager l'innovation. Il gère le pôle national de la PI et de l'innovation, qui soutient la recherche, le développement, la commercialisation des droits de PI et le transfert de technologie. Ce pôle encourage aussi l'investissement dans l'économie ukrainienne et favorise la création d'emplois.

3.51. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'UANIPIO a organisé des programmes de formation à l'intention des professionnels de la PI et des membres du système judiciaire ukrainiens et a développé des outils de PI spécialement adaptés aux PME et aux jeunes entreprises. Ces initiatives ont été renforcées par l'établissement, au sein de l'UANIPIO, d'un centre de médiation destiné à améliorer les mécanismes de règlement des différends dans le domaine de la PI.

3.52. Le système national de PI a été transformé par l'adoption de nombreuses lois visant à aligner la législation en matière de propriété intellectuelle sur les prescriptions de l'UE concernant le droit d'auteur, les droits connexes, les droits de propriété industrielle et les moyens de faire respecter les droits de PI. Il s'ensuit, selon le rapport annuel de la Commission européenne, qu'en novembre 2023, l'Ukraine avait rempli 98% de ces obligations dans le domaine de la PI au titre de l'Accord d'association.

3.53. Les avancées dans le domaine de la législation sur le droit d'auteur incluent l'apport de révisions nécessaires à la réglementation nationale afin de l'aligner sur les normes de l'UE, le traitement des questions telles que la responsabilité en cas d'inclusion d'un hyperlien vers du contenu protégé par droit d'auteur et l'introduction d'un cadre pour les œuvres orphelines conformément à la Directive 2012/28/UE. En outre, les sociétés de gestion collective ont été restructurées afin d'améliorer la transparence et la responsabilité, conformément à la Directive 2014/26/UE.

3.54. Les faits nouveaux liés aux droits de propriété industrielle en Ukraine concernent essentiellement le renforcement des protections juridiques, y compris l'amélioration des mesures de protection pour les schémas de configuration de semi-conducteurs et les indications géographiques, la réforme de la législation sur les brevets, le renforcement des protections pour les marques de fabrique ou de commerce et les dessins et modèles industriels et la lutte contre les abus des droits

de brevets. En 2022, des protections spécifiques ont été introduites pour les indications géographiques relatives aux produits agricoles, de même que des normes pour les indications géographiques relatives aux boissons alcooliques.

3.55. Afin de protéger les droits de PI pendant la guerre d'agression que mène actuellement la Fédération de Russie, la Loi sur la protection des intérêts des particuliers dans le domaine de la PI dans le cadre de la loi martiale[17] a été promulguée. Elle autorise la suspension de certains délais de procédure et prévoit des prorogations pour la présentation des documents de procédure, protégeant ainsi les droits de PI face aux perturbations induites par la guerre.

3.56. Au fil des années, l'Ukraine a pris les mesures nécessaires pour établir la Haute Cour pour la propriété intellectuelle. Bien que des retards aient repoussé la pleine mise en œuvre de la Cour, le gouvernement reste déterminé à faire avancer les réformes législatives et à améliorer le cadre de la PI afin d'assurer un environnement juridique solide pour faire respecter les droits de PI.

3.57. Des modifications législatives ont renforcé la protection de la PI, notamment au moyen de mesures visant à lutter contre le piratage numérique, telles que le système de "notification et retrait", et contre les activités telles que le piratage de film par caméscope, le partage d'abonnements et le financement du piratage. La législation récente a élargi la responsabilité pénale en cas de piratage et introduit une liste nationale de sites Web portant atteinte aux droits de PI. En outre, la procédure UA-DRP a été mise en œuvre afin de régler les litiges liés à l'utilisation de domaines.[18]

3.58. L'Ukraine a activement cherché à instaurer une coopération internationale afin de renforcer les droits de PI, notamment en signant avec l'OMPI de multiples mémorandums d'accord visant à établir des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), à promouvoir des mécanismes de remplacement pour le règlement des litiges et à établir un centre national de formation à la propriété intellectuelle. À la fin du mois d'octobre 2024, le réseau des CATI s'est élargi et compte plus de 40 centres dans toute l'Ukraine, qui apportent un soutien essentiel aux innovateurs et sensibilisent les diverses parties prenantes aux questions liées à la PI.

3.59. L'Ukraine a fait preuve de résilience dans le cadre de sa participation aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, tels que le Traité de coopération en matière de brevets, le Système de Madrid pour les marques et le Système de La Haye pour les dessins et modèles industriels, malgré les circonstances difficiles. En outre, sa collaboration avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle et l'Office européen des brevets a facilité l'élaboration de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle et l'alignement de celle-ci sur les normes de l'UE.

3.60. L'Ukraine a signé des accords de coopération avec des offices de la propriété intellectuelle dans des pays tels que la Corée, la Türkiye, la Chine et plusieurs nations européennes, mettant l'accent sur l'échange de meilleures pratiques et le renforcement des moyens de faire respecter les droits de PI. En 2023, des mémorandums avec la Cour suprême et l'OMPI ont été signés pour faciliter une meilleure coordination sur les questions judiciaires liées à la PI et pour intégrer l'Ukraine dans la base de données WIPO Lex (Jugements).

3.61. En mars 2022, l'Ukraine a rejoint le Groupe régional de l'OMPI des États d'Europe centrale et des États baltes, facilitant ainsi l'adoption d'une décision par l'Assemblée générale de l'OMPI visant à soutenir les secteurs de l'innovation et de la créativité en Ukraine. Cet engagement a été réaffirmé lors des assemblées suivantes en 2023 et 2024, ce qui témoigne de la détermination de l'OMPI à aider l'Ukraine à surmonter les graves conséquences de la guerre d'agression en cours menée par la Fédération de Russie.

3.62. Une nouvelle stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle est en cours d'élaboration; elle bénéficie du soutien de l'OMPI et fait appel à des experts nationaux et internationaux. Une fois qu'elle aura été mise au point, cette stratégie servira de feuille de route pour la croissance future de l'Ukraine, en tirant parti de l'innovation, de la créativité et de la propriété intellectuelle pour stimuler le progrès économique, les avancées technologiques et l'invention.

[17] Loi de l'Ukraine n° 2174-IX du 1er avril 2022 sur la protection des intérêts des particuliers dans le domaine de la propriété intellectuelle dans le cadre de la loi martiale imposée en raison de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

[18] *Service de l'OMPI pour le règlement des litiges pour le domaine .UA*, OMPI, 1er février 2024, ici.

3.5 Amélioration du climat des affaires et de l'investissement

3.63. Malgré de nombreux défis, l'Ukraine est restée déterminée à mettre en place une économie résiliente et a fait des progrès constants en vue de l'instauration d'un climat des affaires et de l'investissement plus favorable. Ces efforts ont jeté les bases pour permettre d'attirer les investissements étrangers et nationaux indispensables à la reprise après la guerre et à la croissance économique à long terme.

3.64. La guerre d'agression en cours menée par la Fédération de Russie a gravement affecté le climat des affaires de l'Ukraine, où environ un tiers des entreprises ont mis fin à leurs activités ou les ont considérablement limitées. En réponse à cela, le gouvernement a introduit des réformes ciblées et des mesures d'aide afin d'alléger ces difficultés.

3.65. Les priorités immédiates de l'Ukraine pour améliorer le climat des affaires et de l'investissement consistent notamment à améliorer l'environnement réglementaire et à respecter les normes internationales, en particulier celles de l'Union européenne.

3.66. En 2023, un processus de réexamen intensif a été lancé avec la création du Groupe de travail interinstitutions pour le réexamen accéléré des instruments réglementaires nationaux applicables aux entreprises. Ce réexamen visait essentiellement à réduire la charge réglementaire, à simplifier les procédures et à numériser les processus, et à réduire ainsi les coûts administratifs pour les entreprises.

3.67. À la suite de cela, un plan de déréglementation par étapes a été adopté en septembre 2024, visant essentiellement à éliminer les permis et licences excessifs, à réduire les charges administratives et à rendre les opérations commerciales plus accessibles. Une partie intégrante de ce plan est le système eDozvil (permis électroniques), qui permet aux entreprises d'obtenir des permis par voie numérique et d'économiser du temps et de l'argent pour la mise en conformité avec la réglementation.

3.68. En outre, l'Ukraine est passée à un modèle déclaratif afin de réduire les obstacles bureaucratiques. Grâce aux réformes mises en œuvre sous la loi martiale, le gouvernement a simplifié le processus de conduite des affaires en permettant aux entreprises de mener leurs activités sans imposer de prescriptions lourdes en matière de permis ou de licences, sauf dans certains secteurs soumis à restrictions.[19]

3.69. Pour compléter les réformes et améliorer encore les conditions de l'activité des entreprises, l'Ukraine a établi l'Agence de crédit à l'exportation en 2018. Cette agence facilite les exportations en offrant de l'assurance, de la réassurance et des garanties, en renforçant la compétitivité des produits et des services ukrainiens à l'échelle mondiale et en soutenant la réalisation des investissements essentiels dans l'infrastructure, en particulier dans l'industrie de transformation.

3.70. En tant que société par actions détenue par l'État, elle exerce ses activités sous la supervision du Cabinet des ministres de l'Ukraine, par l'intermédiaire du Ministère de l'économie. Son fonctionnement est régi par la Loi sur les mécanismes financiers de la promotion de l'activité exportatrice[20] et d'autres actes législatifs pertinents, qui assurent la conformité avec les normes nationales et internationales.

3.71. L'Agence de crédit à l'exportation assure l'assurance et la réassurance des crédits à l'exportation, des contrats de commerce extérieur et des investissements liés au développement de l'infrastructure et de l'industrie ukrainiennes. La législation permet à l'Agence d'offrir des services additionnels par rapport à ceux qu'elle propose actuellement, y compris l'affacturage, l'assurance des lettres de crédit, des contre-garanties aux exportateurs ukrainiens, une participation aux programmes de compensation partielle des intérêts sur les crédits à l'exportation et des activités de conseil. De plus, l'agence collabore avec des organisations financières internationales, des gouvernements étrangers et des agences de crédit à l'exportation pour attirer l'aide financière internationale et favoriser la croissance des exportations.

[19] Résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 314 du 18 mars 2022 portant sur certaines questions relatives à la garantie du bon déroulement des opérations commerciales sous la loi martiale, telle que modifiée.

[20] Loi de l'Ukraine n° 1792-VIII du 20 décembre 2016 sur les mécanismes financiers de la promotion de l'activité exportatrice, telle que modifiée. Disponible ici.

3.72. En août 2024, elle proposait huit produits d'assurance, notamment une assurance pour les crédits à l'exportation et les contrats internationaux, des garanties bancaires et une assurance des investissements directs. Ces produits sont conçus pour couvrir un large éventail de risques, y compris les risques liés à la guerre, et pour faciliter l'accès aux marchés internationaux.

3.73. Afin d'instaurer un environnement économique favorable, le gouvernement ukrainien a lancé plusieurs initiatives visant à encourager l'entrepreneuriat et la croissance économique. L'une d'entre elles, "eRobota", introduite en juillet 2022, apporte aux entrepreneurs un soutien financier non remboursable pour stimuler l'activité de leur entreprise et créer des emplois. Le programme "Vlasna Sprava" (Mon entreprise) offre des micro-dons aux personnes qui lancent ou développement une entreprise, tandis que l'initiative "Dons en faveur des vétérans" soutient les vétérans, leurs conjoints et les personnes qui se trouvent en situation de handicap à cause de la guerre afin de les aider à créer des entreprises. En outre, le programme de dons en faveur des entreprises de transformation fournit un cofinancement en faveur du développement et de l'expansion des industries de transformation, un secteur clé pour la diversification et la reprise économiques de l'Ukraine.

3.74. L'Ukraine poursuit ses efforts visant à harmoniser son cadre réglementaire national avec les normes de l'UE et des progrès notables ont été accomplis dans le domaine de la protection des consommateurs, notamment grâce à l'adoption d'une loi révisée sur la protection des droits des consommateurs.[21] En outre, des réformes en matière de surveillance des marchés ont été promulguées, y compris un moratoire sur les inspections non essentielles, afin de faire en sorte que la surveillance réglementaire soit axée sur les domaines clés tels que la sécurité publique et la conformité avec les normes techniques de l'UE.

3.75. Dans le cadre des réformes financières et réglementaires, le gouvernement modernise aussi son Code du travail afin d'incorporer les pratiques internationales en matière de travail. Le projet de nouveau Code du travail, qui fait actuellement l'objet de consultations avec les parties prenantes, introduit des modifications importantes, comme la réglementation du télétravail, du travail à domicile et des horaires de travail flexibles, et offre ainsi davantage de flexibilité aux entreprises et aux employés pour s'adapter aux conditions économiques modernes. En outre, les nouvelles dispositions prévoient la numérisation des dossiers d'emploi, la simplification des procédures administratives et la réduction des charges de mise en conformité pour les employeurs. Afin d'instaurer des environnements de travail plus sûrs et plus favorables, les questions liées à la sécurité des lieux de travail sont traitées, en mettant particulièrement l'accent sur l'intimidation et le harcèlement.

3.76. En outre, l'Ukraine a mis en place un écosystème complet d'initiatives, d'organismes et de plates-formes visant à encourager l'investissement étranger, à favoriser le développement économique et à orienter les investissements stratégiques dans les secteurs clés de l'économie. Parmi les entités jouant un rôle de premier plan dans le cadre de ces efforts, on peut citer UkraineInvest, Advantage Ukraine, le Conseil des investissements stratégiques et le projet DREAM.

3.77. UkraineInvest, lancé en 2016, sert de plate-forme centrale pour la promotion et la facilitation de l'IED en Ukraine. Elle donne aux investisseurs un accès aux programmes d'État, aux incitations financières et aux renseignements sur les secteurs à fort potentiel, tels que ceux des énergies renouvelables, de l'agriculture, des infrastructures, des industries créatives et de la technologie.

3.78. Afin de renforcer encore les efforts en matière de promotion de l'investissement, le gouvernement a lancé Advantage Ukraine en septembre 2022. Cette plate-forme a été conçue pour attirer l'IED en vue de soutenir spécifiquement la reprise économique de l'Ukraine dans le contexte de l'invasion militaire à grande échelle menée par l'État agresseur. Elle met en lumière plus de 500 projets d'investissement dans 10 secteurs, y compris ceux de l'énergie, de la défense, de l'agriculture, de la logistique et de l'infrastructure, et sert de lien entre les investisseurs étrangers et les projets ukrainiens en fournissant des renseignements détaillés sur les projets et une aide appropriée.

3.79. En 2024, l'Ukraine a engagé une réforme de la gestion de l'investissement public, en alignant les efforts de relance du pays après la guerre sur les meilleures pratiques en matière de transparence et d'efficacité. Dans le cadre de cette réforme, le Conseil des investissements stratégiques a été créé pour coordonner la gestion des projets d'investissement stratégiques essentiels à la reprise

[21] Loi de l'Ukraine n° 3153-IX du 10 juin 2023 sur la protection des droits des consommateurs.

économique. Présidé par le Premier Ministre de l'Ukraine, le Conseil veille à ce que les investissements publics soient gérés de manière efficace et rationnelle.

3.80. La plate-forme DREAM est un outil numérique qui a été mis au point pour gérer les investissements publics de l'Ukraine. Elle a principalement pour but d'intégrer les technologies numériques avancées pour suivre l'afflux et la répartition des fonds et d'assurer ainsi que les ressources destinées à la reconstruction des infrastructures essentielles, des logements et des services publics soient utilisées de manière efficace. Elle permet d'effectuer un suivi en temps réel de l'exécution des projets et de l'attribution des fonds, ce qui favorise la transparence des efforts de reconstruction.

3.81. L'Ukraine travaille en étroite collaboration avec divers partenaires internationaux pour atténuer les risques accrus liés à la guerre auxquels sont confrontés les investisseurs.

3.82. Depuis le début de l'invasion à grande échelle par la Fédération de Russie, en 2022, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a émis des garanties à hauteur de plus de 324 millions d'USD destinées à couvrir les risques politiques et militaires. De même, la Société américaine de financement du développement international (DFC) a mobilisé des capitaux privés afin de soutenir des entreprises de différents secteurs à l'aide d'un programme de financement comprenant une assurance contre les risques politiques d'une valeur de plus de 350 millions d'USD.

3.83. Le cadre d'investissement pour l'Ukraine[22], qui fait partie de la Facilité pour l'Ukraine et bénéficie du soutien de l'Union européenne, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et d'autres donateurs, vise à atténuer les risques liés aux investissements dans le secteur privé ukrainien. En outre, ce cadre va permettre de mobiliser des garanties pour des projets concernant l'énergie, l'infrastructure et le soutien aux PME, ce qui renforcera encore la confiance des investisseurs.

3.84. Dans le cadre de sa stratégie plus large visant à attirer des investissements de grande ampleur, l'Ukraine a promulgué la Loi sur le soutien de l'État aux projets réalisant des investissements importants en Ukraine.[23] Entrées en vigueur le 28 mars 2021, cette loi et les modifications connexes apportées au Code fiscal et au Code des douanes, introduisent une série d'incitations spéciales pour les projets qui remplissent les critères. Ces incitations ont été conçues pour attirer l'IED et promouvoir le développement des secteurs prioritaires qui sont essentiels pour la reprise économique du pays et sa croissance à long terme.

3.85. La loi prévoit la garantie par l'État d'une législation stable pendant 15 ans, offrant ainsi de la prévisibilité et de la sécurité aux investisseurs. Les projets admissibles peuvent bénéficier d'un soutien public couvrant jusqu'à 30% du montant total de leur investissement important. Pour 2024, 3 milliards d'UAH (environ 72 millions d'USD) ont été alloués à un fonds spécial pour soutenir ces projets.

3.86. Pour bénéficier du soutien, les projets d'investissement doivent répondre à plusieurs critères, notamment être dotés d'un investissement minimum de 12 millions d'EUR, créer au moins 10 nouveaux emplois offrant des salaires supérieurs à la moyenne régionale d'au moins 15% et assurer la construction, la modernisation ou le rééquipement technologique des installations dans un délai de cinq ans. Parmi les secteurs admissibles figurent l'industrie de transformation (à l'exclusion de la production de tabac et d'alcool), la gestion des déchets, le transport, l'entreposage, les services postaux et de courrier, la logistique, l'éducation, la recherche et le développement, les soins de santé, les arts et la culture, le sport, le tourisme, l'hôtellerie, les communications électroniques et la production de biogaz et de méthane.

3.87. Les parcs industriels sont aussi devenus des outils importants dans la stratégie de l'Ukraine en matière de reprise économique, de modernisation et de développement régional. Ces parcs, qui exercent leurs activités en vertu de la Loi sur les parcs industriels[24], offrent aux entreprises un accès aux infrastructures développées et au soutien de l'État.

[22] De plus amples renseignements sont disponibles ici.

[23] Loi de l'Ukraine n° 1116-IX du 13 février 2021 sur le soutien de l'État aux projets réalisant des investissements importants en Ukraine.

[24] Loi n° 5018-VI du 21 juin 2012 sur les parcs industriels, telle que modifiée.

3.88. À ce jour, plus de 95 parcs industriels ont été enregistrés; 11 d'entre eux accueillent déjà des participants actifs et 18 sont en cours de développement. Le gouvernement a alloué 1 milliard d'UAH à la promotion du développement de ces parcs, apportant un soutien aux entreprises pour la construction des infrastructures et le raccordement aux réseaux d'énergie. Pour accélérer leur croissance, le soutien maximum disponible pour les sociétés de gestion a été porté de 60 millions d'UAH à 150 millions d'UAH, et il existe des programmes de cofinancement pour encourager la collaboration entre les secteurs public et privé. Ces parcs devraient jouer un rôle vital dans la reconstruction et la transformation de l'économie nationale, en particulier dans les régions fortement touchées par la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

3.89. En outre, les partenariats public-privé et les accords de concession ont été renforcés en tant que mécanismes permettant d'attirer l'investissement dans l'infrastructure publique. Le modèle de concession dans lequel une entité privée peut gérer et exploiter une infrastructure publique en assumant les risques opérationnels est un outil important pour attirer l'investissement dans des projets de grande envergure concernant notamment l'infrastructure de transport, les ports et les installations liées à l'énergie. Les modifications apportées en 2022 à la réglementation relative aux partenariats public-privé et aux concessions prévoient des garanties de l'État à long terme, ce qui donne aux investisseurs privés une plus grande confiance pour exécuter ces projets.

3.90. Ainsi, l'Ukraine reste déterminée à bâtir une économie résiliente et avancée. Les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer l'environnement réglementaire, apporter un soutien financier aux entreprises, mettre en œuvre les normes de l'UE et attirer des investissements de grande ampleur sont essentiels pour favoriser la reprise économique. En mettant l'accent sur la croissance et la résilience à long terme, l'Ukraine jette les bases d'une économie d'après-guerre plus compétitive, plus innovante et plus intégrée au niveau mondial. La réalisation de ces objectifs dépendra du soutien continu de la communauté internationale et de l'engagement de l'Ukraine en faveur des réformes stratégiques.

4 AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

4.1. L'agriculture est depuis longtemps un pilier central de l'économie ukrainienne, les terres noires fertiles (*Chornozem*) et le climat favorable faisant du pays un producteur agricole majeur. En 2021, les terres agricoles couvraient approximativement 41 millions d'hectares, soit environ 70% du territoire national. Sur cette superficie agricole, 32,8 millions d'hectares étaient des terres arables. Le secteur représentait plus de 11% du PIB du pays et 40% des exportations totales, et employait 17% de la population active formelle. La productivité agricole de l'Ukraine soutient des millions de moyens de subsistance, en particulier dans les zones rurales, et a fait du pays l'un des premiers exportateurs mondiaux de produits agricoles essentiels.

4.2. Entre 1992 et 2020, la production ukrainienne de céréales, comme le blé et le maïs, a plus que doublé, et les exportations ont été multipliées par plus de 42. En 2021, l'Ukraine a réalisé 10% des exportations mondiales de blé et 50% de la production d'huile de tournesol, ses principaux marchés se trouvant au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Chine.

4.3. En 2021, 56% de la superficie cultivée de l'Ukraine étaient consacrés à la culture de céréales (principalement le blé et le maïs et, dans une moindre mesure, l'orge), et 32,3% à la production de cultures industrielles (principalement le tournesol, suivi du colza et du soja). Parmi les autres cultures notables figurent les pommes de terre et les aliments pour animaux, en particulier dans l'ouest de l'Ukraine où les conditions sont moins appropriées pour les céréales et les oléagineux.

4.4. En 2021, la récolte de céréales de l'Ukraine comprenait 32 millions de tonnes de blé, 42 millions de tonnes de maïs et 9,4 millions de tonnes d'orge. La récolte totale s'est élevée à près de 109 millions de tonnes de céréales, de légumes et d'oléagineux, ce qui a représenté la production la plus élevée de l'histoire du pays. Sur la base de cette production record, l'Ukraine prévoyait une récolte comprise entre 115 et 118 millions de tonnes en 2022.

4.5. L'une des réformes essentielles mises en œuvre au cours de la période considérée a été l'introduction d'un marché des terres agricoles, qui a mis fin à un moratoire de longue date sur la vente de ces terres. En vertu de la Loi portant modification de certains actes législatifs ukrainiens

concernant les conditions de cession des terres agricoles[25], les personnes physiques ont été autorisées à acheter des parcelles de 100 hectares au maximum et, en 2024, les entités ukrainiennes ont été autorisées à acquérir des parcelles d'une superficie maximale de 10 000 hectares. Cette réforme a transformé le cadre réglementaire régissant la propriété foncière, en offrant une plus grande transparence et de nouvelles possibilités d'investissement dans le secteur.

4.6. Les principaux avantages de la réforme foncière incluent la pleine réalisation des droits de propriété des citoyens ukrainiens, qui peuvent désormais acheter et vendre librement des terres agricoles. La réforme a permis d'établir une valeur marchande objective pour les terres agricoles, d'accroître la capitalisation du marché et d'attirer davantage de ressources de crédit dans le secteur agricole. Par ailleurs, le cadre juridique a accru la transparence des transactions foncières, en favorisant une redistribution rationnelle des terres et en optimisant leur utilisation. La réforme devrait considérablement contribuer au bien-être économique de la population rurale ukrainienne, car les terres agricoles peuvent désormais servir de garanties pour les prêts, ce qui augmente la capitalisation dans le secteur.

4.7. Au mois d'août 2024, un total de 157 813 parcelles de terrain couvrant 481 858 hectares avaient été vendues au titre d'accords d'achat, dont 66 145 parcelles (198 169 hectares) l'avaient été en 2024 uniquement. En 2024, 1,3% des terres agricoles ukrainiennes avaient fait l'objet de transactions, et le prix des terres avait augmenté de 18,8% par rapport à avril 2023, signe d'une confiance croissante des investisseurs. L'augmentation de la valeur des actifs fonciers a également permis aux producteurs agricoles d'accéder à de nouvelles garanties pour un montant total d'environ 3,4 milliards d'USD.

4.8. L'invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie a eu de lourdes conséquences sur le secteur agricole ukrainien; elle s'est traduite par des dommages directs aux infrastructures et aux terres, l'occupation temporaire des principales régions agricoles et des perturbations des voies d'exportation. Le secteur a subi des dommages estimés à 80 milliards d'USD; 56,1 milliards d'USD supplémentaires sont nécessaires pour les efforts de reconstruction et 32 milliards d'USD pour le déminage. Ces dommages incluent le vol, la destruction ou l'endommagement d'actifs, pour un montant total de 10,3 milliards d'USD, les machines agricoles représentant 56,7% de la perte totale de valeur.

4.9. La Fédération de Russie a notamment exporté illégalement au moins 4 millions de tonnes de céréales ukrainiennes volées dans les territoires temporairement occupés, générant ainsi jusqu'à 6,4 milliards d'USD de recettes au moyen d'opérations complexes de contrebande. Le blocus des ports ukrainiens, associé à des frappes de missiles sur les navires transportant des céréales et des infrastructures essentielles, a restreint encore davantage les exportations légitimes de produits agricoles, aggravant l'insécurité alimentaire mondiale et provoquant d'importantes pertes de recettes pour l'Ukraine.

4.10. En 2021, avant l'invasion militaire à grande échelle menée par la Fédération de Russie, l'Ukraine avait enregistré une production de céréales record, avec 16 millions d'hectares cultivés. La guerre a toutefois fait tomber ce chiffre à 12,2 millions en 2022, ce qui représente une diminution importante des zones cultivées dans les régions touchées.

4.11. Le déclin s'est poursuivi en 2023, avec seulement 10,8 millions d'hectares cultivés, à mesure que les activités militaires s'intensifiaient, et les activités agricoles sont devenues plus difficiles en raison des dommages causés aux infrastructures et de l'occupation des terres. Au premier semestre de 2024 sont apparus des signes de reprise; en effet, la superficie cultivée a atteint 11,1 millions d'hectares, ce qui témoigne des efforts déployés pour stabiliser la production agricole.

4.12. La production animale a chuté de 11,8% en 2022 en raison de problèmes logistiques liés à la livraison des aliments pour animaux et à la distribution des produits, et du bombardement d'infrastructures énergétiques essentielles. Avec la reprise progressive des exportations de produits de volaille, elle a légèrement augmenté en 2023. La production de légumes et de pommes de terre est restée plus stable, malgré des fluctuations dues à la guerre.

[25] La Loi n° 552-IX du 31 mars 2020 portant modification de certains actes législatifs ukrainiens concernant les conditions de cession des terres agricoles est entrée en vigueur le 1er juillet 2021.

4.13. En août 2024, environ 109 700 kilomètres carrés du territoire ukrainien, y compris des millions d'hectares de terres fertiles, étaient toujours sous occupation russe temporaire. En outre, de vastes zones agricoles sont parsemées de mines terrestres et des munitions non explosées, ce qui constitue une menace importante pour les agriculteurs et le secteur agricole. Le déminage humanitaire est donc devenu essentiel à la reprise des activités agricoles et au rétablissement de la sécurité alimentaire.

4.14. En 2023, le Plan d'action de déminage a identifié 470 853 hectares de terres agricoles devant être immédiatement déminés pour permettre les plantations de printemps. Fin 2023, près de 280 000 hectares de terres agricoles avaient été inspectés, dont 145 800 avaient été déminés et étaient prêts à être cultivés. Ces efforts sont cruciaux pour rétablir l'agriculture dans les régions ravagées par la guerre, en particulier dans l'est et le sud, où une grande partie des combats ont eu lieu.

4.15. En 2024, le gouvernement prévoit de déminer 512 123 hectares de terres agricoles, soit plus que l'objectif fixé l'année précédente. En octobre 2024, plus de 264 682 hectares avaient été inspectés, 224 829 hectares avaient été débarrassés des mines et 185 769 hectares étaient prêts pour l'usage agricole, ce qui signifie que 78% des terres déminées sont désormais sans danger pour l'agriculture.

4.16. Pour soutenir ces efforts de déminage, le gouvernement a mis en place des mécanismes de compensation des coûts liés à l'enlèvement des mines des terres agricoles. En outre, des projets de lignes directrices ont été élaborés afin de hiérarchiser les zones devant faire l'objet d'un déminage humanitaire, en fonction de considérations économiques, sociales et de sécurité. Ces initiatives sont indispensables pour la reprise de la production agricole à grande échelle et pour la sécurité alimentaire.

4.17. Outre les problèmes liés à la contamination des terres, la destruction des installations de stockage des céréales, des systèmes d'irrigation et des machines agricoles, ainsi que les attaques visant des infrastructures énergétiques, ont encore retardé les efforts de relèvement. Une attaque particulièrement grave pour l'agriculture ukrainienne a été la destruction du barrage de Kakhovka dans le sud du pays en juin 2023, qui a entraîné des inondations massives. Cet événement a détruit de vastes infrastructures agricoles, entraîné le déplacement de milliers de personnes et causé la mort de dizaines d'autres dans 46 villes et villages.

4.18. L'invasion militaire à grande échelle menée par la Fédération de Russie a particulièrement affecté les petits producteurs agricoles ukrainiens. Ces producteurs ont été confrontés à une perte de liquidité sur le plan des actifs financiers et des produits de base, en raison de l'arrêt des prêts de marchandises et des perturbations importantes des opérations d'exportation, qui ont entamé leur capacité à poursuivre leurs activités de production et de commerce. Ainsi, les efforts déployés par le gouvernement pour rétablir la liquidité au moyen de programmes de soutien ciblés sont devenus un élément essentiel de la relance du secteur agricole.

4.19. En août 2022, l'Ukraine a lancé le Registre agricole d'État (DAR)[26] pour améliorer la transparence, l'accessibilité et l'efficacité du soutien public à l'agriculture. Cette plate-forme électronique automatisée a été élaborée par le Ministère de la politique agraire et de l'alimentation, avec l'assistance technique de l'Union européenne et de la Banque mondiale. Le DAR est un outil essentiel pour gérer la relance de l'agriculture ukrainienne après la guerre; il permet en effet de garantir que les ressources sont allouées équitablement et efficacement aux régions et aux producteurs les plus touchés par les actions militaires en cours.

4.20. Malgré les graves conséquences de l'invasion, le secteur agricole ukrainien a fait preuve d'une résilience remarquable. Au cours des deux premiers mois de la campagne de commercialisation 2024/25 qui a débuté en juillet 2024, l'Ukraine a exporté 6,9 millions de tonnes de céréales, soit une augmentation de 53% par rapport aux 4,5 millions de tonnes exportées à la même période l'année précédente.

[26] Adresse consultée: https://www.dar.gov.ua/.

4.21. Cette reprise a été facilitée par l'exploitation du corridor maritime ukrainien, après le retrait de la Fédération de Russie de l'Initiative céréalière de la mer Noire en juillet 2023 qui avait eu de graves répercussions sur les volumes d'exportation. Les partenaires internationaux, y compris l'Union européenne, les États-Unis, le Canada, le Japon, le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont également joué un rôle crucial en soutenant les agriculteurs ukrainiens au moyen de différents programmes d'aide.

4.22. Grâce à sa vaste capacité agricole, l'Ukraine a toujours joué un rôle central dans la sécurité alimentaire mondiale, qui lui a valu le titre de "grenier à blé de l'Europe". Ce rôle est essentiel non seulement pour sa propre économie, mais aussi pour les chaînes d'approvisionnement alimentaire internationales, en particulier dans les régions exposées aux pénuries alimentaires. Avant 2022, l'Ukraine fournissait 50% du stock de céréales du PAM, la plus grande organisation humanitaire mondiale.

4.23. Toutefois, en lançant en 2022 son invasion militaire à grande échelle, la Fédération de Russie a fait de la faim une arme et a perturbé le secteur agricole ukrainien, menaçant directement la sécurité alimentaire mondiale. Ces actions rappellent l'"Holodomor" qu'avaient orchestrée les soviétiques, qui avaient utilisé la famine comme outil de génocide et provoqué la mort de millions d'Ukrainiens.

4.24. Face à cette situation, l'Ukraine reste déterminée à faire en sorte que la faim ne soit pas utilisée comme une arme à l'échelle mondiale. Dans cette optique, le programme humanitaire "Grain from Ukraine", lancé en 2022 sous l'égide du Président Volodymyr Zelensky, joue un rôle central. Ce programme vise à atténuer l'insécurité alimentaire mondiale en fournissant des céréales ukrainiennes aux pays qui se trouvent au bord de la famine. Dans le cadre de cette initiative, des pays et des donateurs privés achètent des céréales ukrainiennes, qui sont ensuite distribuées sous forme d'aide humanitaire aux régions vulnérables. À ce jour plus de 200 000 tonnes de produits agricoles ont été livrées à des pays comme la Somalie, l'Éthiopie, le Yémen et le Kenya.

4.25. Pour poursuivre la lutte contre la faim dans le monde, le deuxième sommet de l'initiative "Grain from Ukraine" s'est tenu à Kyïv en 2023 et a abouti à une augmentation des engagements pris par le PAM et les pays donateurs: 47 000 tonnes supplémentaires de céréales ont été annoncées. La portée de l'initiative a été élargie pour inclure des pays comme la Zambie et la Tanzanie, ce qui a renforcé encore la détermination de l'Ukraine à soutenir les régions en situation d'insécurité alimentaire.

4.26. Non seulement cette démarche stratégique souligne la résilience et l'engagement de l'Ukraine en faveur de la sécurité alimentaire mondiale, mais elle montre aussi que le pays joue un rôle de garant de l'approvisionnement alimentaire pour des millions de personnes, même face à la guerre d'agression déclenchée par la Fédération de Russie.

4.1 Gestion de la pêche et aquaculture

4.27. En Ukraine, la gestion de la pêche est régie par la Loi sur le secteur de la pêche, la pêche commerciale et la protection des ressources biologiques aquatiques[27], ainsi que par d'autres instruments législatifs clés. Ces textes législatifs établissent des critères détaillés pour l'extraction des ressources biologiques aquatiques, y compris les zones géographiques, les méthodes autorisées et les limitations saisonnières, ainsi que les conditions dans lesquelles les navires de pêche peuvent exercer leur activité. La législation définit également les limites admissibles et les règles relatives à l'utilisation spéciale des ressources biologiques aquatiques, pour garantir une gestion durable de la pêche en Ukraine.

4.28. Une réforme majeure menée dans le secteur a été l'introduction d'un système d'enchères électroniques pour l'attribution des quotas d'utilisation spéciale des ressources biologiques aquatiques. Ce système, conçu pour assurer l'égalité d'accès et promouvoir la transparence, permet aux entités de pêche d'obtenir des quotas dans un environnement ouvert et concurrentiel. Les quotas sont attribués chaque année, par le biais d'un processus transparent qui favorise l'utilisation rationnelle des ressources biologiques aquatiques.

[27] Loi n° 3677-VI du 8 juillet 2011 sur le secteur de la pêche, la pêche commerciale et la protection des ressources biologiques aquatiques, telle que modifiée.

4.29. L'Ukraine a renforcé son cadre juridique de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) en mettant en œuvre les mesures liées au commerce nécessaires, y compris en se conformant aux accords internationaux tels que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR). L'Ukraine délivre des certificats de la CITES pour le commerce de l'esturgeon et interdit certaines pratiques de pêche préjudiciables, comme les filets maillants pour pêcher les légines.

4.30. Par ailleurs, le projet de loi visant à garantir la traçabilité des ressources biologiques aquatiques et des produits qui en sont issus a été élaboré. Cette loi vise principalement à réglementer le suivi des poissons et des produits de la pêche dans toute la chaîne d'approvisionnement, en assurant la transparence à partir du moment de la capture ou de l'importation jusqu'au point de vente final. Elle est conçue pour empêcher la circulation de poissons pêchés illégalement en Ukraine et pour renforcer la traçabilité des ressources biologiques sur le marché. L'Ukraine a également pris des mesures en vue d'adhérer à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN, ce qui renforcera encore la coopération internationale et le contrôle des activités de pêche illégales, en empêchant l'entrée de poissons pêchés illégalement sur les marchés nationaux et mondiaux.

4.31. L'aquaculture demeure un segment important du secteur ukrainien de la pêche et constitue une source intérieure fiable de produits à base de poissons. La production aquacole se déroule en étangs, en cages, et dans des conditions contrôlées de systèmes aquacoles à recirculation d'eau.

4.32. En 2021, environ 4 441 entités opéraient dans le secteur de l'aquaculture en Ukraine, produisant un volume annuel d'environ 17 000 tonnes. Cependant, la guerre d'agression en cours menée par la Russie a considérablement affecté la production aquacole. Dans les régions les plus touchées, les fermes aquacoles ont subi des dommages matériels importants, y compris des dommages aux étangs, aux structures hydrauliques, à d'autres structures (appareils), aux bâtiments, au matériel de production et aux stocks de poissons. Certaines zones étant minées, il est impossible d'y accéder et d'y effectuer des opérations techniques. Ces difficultés ont entraîné une diminution de plus de 20% du nombre d'entités aquacoles actives et une réduction de la production, qui s'est chiffrée à 15 300 tonnes de ressources biologiques aquatiques en 2023.

4.33. L'Ukraine a également rencontré des difficultés opérationnelles importantes en menant des activités de pêche sous son pavillon national en Antarctique, dans le cadre de la Convention CCAMLR. Les problèmes de rotation des équipages et d'accès aux permis requis ont contribué à la diminution de la production – en 2023, les prises se sont élevées à près de 13 000 tonnes de krill antarctiques et de légines. Bien que ce chiffre représente une augmentation de 34% par rapport à 2022 (9 600 tonnes), il reste inférieur de près de 45% aux 23 100 tonnes capturées en 2021.

4.34. Du fait de restrictions à la navigation des navires de pêche dans certaines masses d'eau à la suite de l'invasion par la Fédération de Russie, seules 38 200 tonnes de ressources biologiques aquatiques ont été récoltées en 2023, ce qui représente une réduction de près de 52% par rapport aux 73 600 tonnes récoltées en 2021. L'occupation des zones côtières de la mer d'Azov et les restrictions à la navigation en mer Noire ont entraîné l'arrêt complet de la pêche commerciale dans ces eaux. En outre, en raison de la destruction délibérée de la centrale hydroélectrique de Kakhovka, le réservoir de Kakhovka s'est entièrement vidé. Ce réservoir permettait auparavant de réaliser des prises commerciales annuelles d'environ 3 000 tonnes en moyenne, et son épuisement rapide s'est traduit par la mort de tous les organismes aquatiques, y compris les poissons, les crustacés, et d'autres espèces constituant l'approvisionnement alimentaire local.

4.35. Face à ces difficultés, l'Ukraine a engagé plusieurs actions de relance visant à reconstruire les infrastructures, à soutenir les entreprises aquacoles et à améliorer la gestion de la pêche. La Stratégie nationale de développement du secteur de la pêche à l'horizon 2030 sert de feuille de route dans ce contexte, et donne la priorité au rétablissement de la productivité de la pêche, à la durabilité des ressources aquatiques et à la promotion des investissements dans l'infrastructure aquacole, y compris la reconstruction des installations endommagées pendant la guerre. Le Plan opérationnel pour 2023-2025, adopté parallèlement à la stratégie, énonce des mesures spécifiques visant à améliorer la productivité biologique des eaux intérieures, à accroître la production de ressources biologiques aquatiques et à garantir la sécurité alimentaire de l'Ukraine.

4.36. L'Ukraine reste déterminée à reconstruire et à moderniser son secteur de la pêche, consciente de la nécessité d'investir constamment dans les pratiques de pêche durables, le développement des infrastructures et l'innovation technologique.

5 PARTICIPATION DE L'UKRAINE À L'OMC

5.1 Respect des obligations contractées récemment dans le cadre de l'OMC

Accord de l'OMC sur les marchés publics

5.1. L'Ukraine a officiellement accédé à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) le 18 mai 2016. Cette accession offre aux entreprises ukrainiennes des possibilités importantes d'accroître leur participation aux processus internationaux de passation de marchés. Plus précisément, les entreprises ukrainiennes ont obtenu l'accès aux marchés publics de 48 Membres de l'OMC parties à l'Accord; cet accès aux marchés est évalué à environ 1 700 milliards d'USD par an.

5.2. L'accession de l'Ukraine à l'AMP complète une série de réformes intérieures visant à moderniser le système de passation de marchés publics et à aligner les politiques sur les normes européennes. L'objectif principal de ces réformes est de faire en sorte que les processus de passation de marchés soient transparents, compétitifs et efficaces, et de renforcer ainsi la capacité d'intégration de l'Ukraine sur le marché intérieur de l'UE dans le cadre de l'Accord d'association.

Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

5.3. L'Ukraine a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en 2016.[28] L'alignement des procédures douanières et commerciales nationales sur les dispositions de l'AFE a joué un rôle important dans la modernisation de l'infrastructure douanière de l'Ukraine et l'amélioration des pratiques commerciales internationales.

5.4. Pour garantir la coordination efficace de la mise en œuvre de l'AFE, l'Ukraine a établi un Groupe de travail sur la facilitation des échanges au sein du Conseil du commerce international. Ce groupe exerce les fonctions du Comité national de la facilitation des échanges prévu à l'article 23:2 de l'AFE, et fournit une plate-forme pour les consultations, le suivi, et la coordination des mesures spécifiques visant à honorer les engagements de l'Ukraine au titre de l'AFE.

5.5. En 2019, le gouvernement a adopté la Résolution n° 444[29] (Plan d'action), qui a consolidé les efforts de réforme de l'Ukraine et ouvert la voie à une harmonisation plus poussée des procédures douanières avec les normes internationales. Il s'agit notamment de la mise en place du programme d'OEA, qui permet aux négociants de confiance de bénéficier d'un dédouanement accéléré et de prescriptions allégées en matière d'inspection, et favorise ainsi un environnement douanier simplifié et efficace (voir le chapitre 3.3).

5.6. Dans le domaine de la facilitation des échanges, l'une des avancées les plus notables de l'Ukraine a été la mise en œuvre du système de guichet unique, qui simplifie les procédures douanières en permettant aux entreprises de présenter les documents requis via un portail numérique unifié. Ce système a permis de réduire considérablement les formalités administratives et d'accélérer la circulation transfrontières des marchandises.

5.7. La transparence reste au cœur des efforts déployés par l'Ukraine pour mettre en œuvre les dispositions de l'AFE. L'Ukraine veille à ce que les négociants, y compris les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), aient accès à des renseignements actualisés sur les procédures douanières, les redevances et les réglementations. Ces renseignements sont systématiquement publiés sur le portail du Guichet unique pour le commerce international, qui comprend désormais une fonctionnalité intitulée "compte personnel du déclarant" pour améliorer l'expérience des utilisateurs.[30]

[28] L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) est entré en vigueur le 22 février 2017, après que les deux tiers des Membres de l'OMC ont achevé leur processus de ratification interne.

[29] Résolution du Cabinet des ministres n° 444 du 19 juin 2019 portant approbation du Plan d'action sur la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

[30] Adresse consultée: https://cabinet.customs.gov.ua.

5.8. En février 2022, l'Ukraine avait officiellement achevé la mise en œuvre de ses engagements au titre de l'AFE. Cette étape souligne la volonté du pays de favoriser un environnement commercial plus efficace, plus transparent et plus compétitif, conforme aux normes internationales.[31]

Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche

5.9. L'Ukraine a officiellement déposé son instrument d'acceptation de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche en août 2023, lors d'une visite historique de la Directrice générale de l'OMC à Kyïv.

5.10. L'Ukraine considère que la coopération internationale est un outil essentiel pour promouvoir une gestion durable de la pêche, améliorer la transparence et prévenir la pêche INN. Le gouvernement s'est engagé à aligner les politiques nationales sur les normes internationales afin d'assurer l'utilisation responsable des ressources aquatiques, qui est essentielle pour la durabilité à long terme des activités de pêche nationales et internationales.

5.2 Engagement de l'Ukraine au sein de l'OMC

5.11. La participation de l'Ukraine à l'OMC a joué un rôle déterminant dans la définition de son approche de la politique commerciale aux niveaux mondial et national, qui met particulièrement l'accent sur le développement du commerce des produits agricoles et la promotion de réformes plus larges au sein du système commercial multilatéral. Cet engagement témoigne des efforts déployés par le pays pour s'intégrer plus pleinement dans l'économie mondiale, renforcer ses relations commerciales et promouvoir un ordre commercial international fondé sur des règles.

5.12. Dans le cadre de sa participation à l'OMC, l'Ukraine accorde une place centrale à l'agriculture, ce qui témoigne du rôle clé que joue le pays dans le commerce mondial des produits agricoles. Reconnaissant la nécessité de faire avancer les négociations sur l'agriculture, l'Ukraine a activement défendu la réforme du secteur, y compris en prenant part à l'élaboration de divers documents et initiatives destinés à améliorer l'accès aux marchés et à réduire le soutien ayant des effets de distorsion des échanges, et en parrainant ces documents et initiatives. De novembre 2020 à juin 2021, au Comité de l'agriculture de l'OMC réuni en Session extraordinaire, un délégué ukrainien a joué le rôle de facilitateur des négociations sur le pilier accès aux marchés, coordonnant les discussions visant à redynamiser les négociations dans ce domaine.

5.13. Pour asseoir encore davantage sa position de négociation, l'Ukraine a intégré le Groupe de Cairns[32] – initialement en qualité d'observateur en 2020, puis en tant que Membre à part entière en 2024 – s'alignant sur l'objectif de ce groupe de créer un marché mondial des produits agricoles plus équitable et plus ouvert. Cette étape a renforcé l'influence de l'Ukraine dans l'élaboration des politiques internationales en matière de commerce des produits agricoles.

5.14. Dans le cadre de sa participation active à l'AMP de l'OMC, l'Ukraine a contribué à faire progresser les normes mondiales en matière de marchés publics en partageant régulièrement ses données d'expérience et en fournissant des renseignements actualisés aux autres Membres. Début 2019, l'Ukraine a été élue à la présidence du Programme de travail sur l'établissement et la communication de données statistiques, ce qui démontre son rôle important au sein du Comité des marchés publics.

5.15. En réponse à l'agression armée illégale commise par la Fédération de Russie en 2022, l'Ukraine et ses partenaires se sont activement employés à mettre en exergue les conséquences des actions de la Fédération de Russie sur le commerce mondial et la sécurité alimentaire. L'Ukraine a fait de nombreuses déclarations au sein des comités de l'OMC, soulignant les effets préjudiciables sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'ordre international. Ces efforts ont été fortement soutenus; de nombreux Membres de l'OMC ont condamné les actions de la Fédération de Russie et affiché leur solidarité avec l'Ukraine.

[31] Pour plus de renseignements sur la mise en œuvre par l'Ukraine de dispositions spécifiques de l'AFE, consulter la base de données de l'OMC sur l'AFE à l'adresse suivante Base de données sur l'AFE – Ukraine.

[32] Le Groupe de Cairns, coalition de pays exportateurs de produits agricoles, s'emploie à promouvoir la libéralisation du commerce des produits agricoles et à réduire les subventions.

5.16. L'Ukraine défend fermement la réactivation de l'Organe d'appel de l'OMC, reconnaissant l'importance d'un mécanisme de règlement des différends opérationnel pour le maintien d'un système commercial international équitable et fondé sur des règles. Garantir le fonctionnement effectif de l'Organe de règlement des différends est une priorité absolue pour l'Ukraine.

5.17. En attendant, l'Ukraine s'est associée à d'autres Membres de l'OMC pour soutenir l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire, établi en tant que solution temporaire pour sortir l'Organe d'appel de l'OMC de l'impasse dans laquelle il se trouve. Cet arrangement permet à l'Ukraine et aux autres cosignataires de préserver les principes et caractéristiques essentiels du système de règlement des différends de l'OMC, sur la base de l'article 25 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

5.18. Reconnaissant qu'il est important d'encourager la transparence et la responsabilisation au sein du système commercial multilatéral, ainsi que le bon fonctionnement de celui-ci, l'Ukraine a activement collaboré avec les Membres de l'OMC dans le cadre du Mécanisme d'examen des politiques commerciales.

5.19. Au Conseil des ADPIC, l'Ukraine a pris part à des discussions visant à améliorer l'accès aux technologies médicales au niveau mondial pendant la pandémie de COVID-19. Elle a accueilli favorablement les mesures prises pour faciliter le transfert international et la diffusion des technologies, soulignant l'importance de favoriser la collaboration avec les développeurs et les fabricants pour accélérer la production et la fourniture de produits de santé essentiels.

5.20. Par ailleurs, l'Ukraine s'est prononcée en faveur de la poursuite du moratoire sur les plaintes en situation de non-violation dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC et a défendu le maintien du moratoire sur les droits de douane pour le commerce électronique.

5.21. Ces dernières années, l'Ukraine a également participé à diverses initiatives multilatérales, et a ainsi démontré son engagement à garantir la résilience du système en actualisant les règles conçues pour faire face aux défis et aux situations modernes. Elle s'est impliquée dans les initiatives liées aux déclarations conjointes dans le cadre de l'OMC, qui sont axées sur des domaines spécifiques du commerce mondial non visés par les cycles de négociations traditionnels de l'Organisation.

5.22. Par exemple, en 2020, l'Ukraine a adhéré à l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique dont le but est de contribuer à l'établissement de règles pour le commerce numérique et de promouvoir un environnement favorable à la croissance de ce commerce. En participant à l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, l'Ukraine s'efforce d'améliorer l'accès aux marchés étrangers pour les services nationaux en rationalisant et en harmonisant les réglementations mondiales. En février 2024, elle a conclu le processus de certification de sa liste d'engagements au titre de l'Initiative. Ces engagements entreront en vigueur une fois que l'Ukraine aura mené à bien les procédures internes d'approbation pertinentes.

5.23. Reconnaissant l'importance de créer un environnement commercial plus inclusif qui encourage les MPME à participer au commerce international, l'Ukraine soutient activement le Groupe de travail informel de l'OMC sur les MPME. En cohérence avec les efforts du Groupe, le gouvernement s'engage à améliorer l'accès à l'information, à réduire les obstacles au commerce et à accroître la transparence afin de favoriser la croissance et le développement des MPME. En outre, en vue de sa transition vers une économie plus verte et plus inclusive, l'Ukraine est également membre du Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres et des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.

5.24. En prenant part à diverses initiatives, l'Ukraine non seulement renforce sa position au sein du système commercial multilatéral, mais peut aussi bénéficier de cadres commerciaux plus prévisibles, transparents et modernes, essentiels à une croissance économique durable.

6 PARTENARIATS ET COOPÉRATION INTERNATIONAUX

6.1 La voie ciblée de l'Ukraine vers l'intégration dans l'UE

6.1. Le 1er septembre 2017, l'Accord d'association entre l'Ukraine, l'Union européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres (Accord d'association) est entré en vigueur. Cet accord représente une avancée considérable pour l'intégration politique et économique de l'Ukraine dans l'Union européenne, et jette les bases d'un partenariat politique et économique renforcé.

6.2. L'un des aspects essentiels de l'Accord d'association est l'établissement de la zone de libre-échange approfondi et complet (ZLEAC), qui est appliquée depuis le 1er janvier 2016. La ZLEAC va au-delà des réductions tarifaires en facilitant la libéralisation des échanges et le rapprochement des réglementations. Elle impose à l'Ukraine de mettre en œuvre une partie importante de l'acquis de l'UE et d'aligner ainsi son cadre juridique et réglementaire sur les normes de l'UE.

6.3. La ZLEAC couvre des domaines tels que les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la politique de la concurrence, les droits de propriété intellectuelle et les marchés publics, et contient des dispositions sur le commerce des services.

6.4. La mise en œuvre de la ZLEAC a renforcé l'intégration économique entre l'Ukraine et l'UE, en créant des conditions commerciales analogues à celles du marché intérieur de l'UE, en augmentant la transparence et la prévisibilité du cadre économique et commercial ukrainien, en instaurant un climat plus favorable à l'investissement, en élargissant l'accès aux marchés et en améliorant les normes de protection des consommateurs.

6.5. En vertu de l'Accord d'association, l'Ukraine et l'UE se sont engagées à réduire progressivement et, à terme, à éliminer les droits d'importation sur les marchandises originaires de chaque partie. Ce processus est décrit à l'annexe I-A de l'Accord d'association et soutient la libéralisation du commerce en cours.

6.6. En outre, la ZLEAC établit des contingents tarifaires qui permettent à l'Ukraine d'exporter vers l'UE toute une gamme de marchandises dans des conditions préférentielles. Il s'agit notamment de contingents pour la viande de bœuf, la viande de porc, la viande de volaille, les produits laitiers, les céréales, le miel, le sucre, etc. Entre 2016 et 2021, l'utilisation de ces contingents par l'Ukraine a suivi une tendance positive, comme en témoigne l'augmentation constante du volume des exportations et le taux d'utilisation en hausse. Le niveau d'utilisation des contingents a également augmenté dans le cas des produits supposant un degré plus élevé de transformation. Dans certains cas, les exportations effectives ont dépassé les volumes en franchise de droits prévus dans le cadre des contingents tarifaires.

6.7. L'Ukraine a également mis en œuvre ses propres contingents tarifaires pour les importations de l'UE, qui visent la viande de porc, la viande de volaille et les préparations de viandes de volaille, et le sucre. Ces arrangements réciproques garantissent des relations commerciales équilibrées entre l'Ukraine et l'UE.[33]

6.8. L'Ukraine s'emploie activement à intégrer le marché unique numérique de l'UE. La ZLEAC soutient les efforts déployés afin d'instaurer le traitement de marché intérieur pour l'itinérance, les services de télécommunication et la coopération dans le domaine des services de confiance électronique.

6.9. En réponse aux circonstances sans précédent qui ont résulté de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, l'Union européenne a introduit des mesures de libéralisation temporaire des échanges en 2022. Plus particulièrement, le Règlement (UE) 2022/870[34] a suspendu les droits d'importation, les contingents tarifaires et les mesures de sauvegarde visant les marchandises

[33] Des renseignements supplémentaires sur la mise en œuvre de l'Accord d'association en 2023 sont disponibles dans le rapport pertinent.

[34] Règlement (UE) 2022/870 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 relatif aux mesures de libéralisation temporaire des échanges en complément des concessions commerciales applicables aux produits ukrainiens au titre de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

ukrainiennes, apportant ainsi un soutien important à l'économie de l'Ukraine. Ces mesures ont été prorogées en 2023[35] et 2024[36], et témoignent de la solidarité constante de l'UE avec l'Ukraine.

6.10. Les mesures de libéralisation temporaire des échanges se sont révélées efficaces pour maintenir la résilience des entreprises ukrainiennes et renforcer les liens économiques entre l'Ukraine et l'UE. Elles ont contribué à l'intégration progressive de l'Ukraine dans le marché intérieur de l'UE, en soutenant la stabilité économique du pays pendant l'agression armée en cours.

6.11. En réponse au blocus des ports de la mer Noire, l'UE a lancé en mai 2022 l'initiative "corridors de solidarité" afin d'établir d'autres itinéraires logistiques pour les exportations et les importations essentielles de l'Ukraine. Ces corridors, qui utilisent les voies ferrées, les routes et les voies navigables intérieures, sont devenus indispensables à l'économie de l'Ukraine et à la sécurité alimentaire mondiale. En mai 2024, ils avaient facilité l'exportation d'environ 150 millions de tonnes de marchandises, dont 75 millions de tonnes de produits agricoles, et permis l'importation de 58 millions de tonnes de produits essentiels tels que le carburant et l'aide humanitaire.

6.12. Outre ces efforts, l'Union européenne a fourni à l'Ukraine un soutien politique, financier et humanitaire important, notamment une aide macrofinancière visant à stabiliser l'économie ukrainienne, une aide humanitaire d'urgence, et des fonds pour la reconstruction des infrastructures essentielles endommagées par la guerre. L'UE a également accordé une protection temporaire aux réfugiés et pris des sanctions contre certains secteurs de l'économie russe.

6.13. Le 28 février 2022, l'Ukraine a présenté sa demande officielle d'adhésion à l'Union européenne, soulignant son engagement en faveur d'une plus grande intégration politique et économique dans l'UE. Le 23 juin 2022, le Conseil européen a accordé le statut de candidat à l'Ukraine, reconnaissant les progrès importants qu'elle a réalisés dans l'alignement de son cadre réglementaire sur les normes de l'UE.

6.14. Le 25 juin 2024, l'Ukraine et l'UE ont fait un nouveau pas en avant en organisant la première Conférence intergouvernementale, qui a marqué le lancement officiel des négociations en vue de l'adhésion. Le processus d'examen de l'alignement de la législation ukrainienne sur l'acquis de l'UE a débuté en juillet 2024.

6.15. Avant le début des négociations officielles, l'Ukraine a procédé elle-même à un examen de la conformité de sa législation nationale avec l'acquis de l'UE. Dans le cadre de ce vaste processus qui a impliqué plus de 80 institutions gouvernementales, environ 28 000 actes juridiques de l'UE ont été examinés pour s'assurer que l'Ukraine était à même de répondre aux exigences du processus d'adhésion. Les premières conclusions de cette auto-évaluation indiquent un alignement notable dans des domaines clés tels que l'union douanière, la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la politique vétérinaire et phytosanitaire, la protection des consommateurs, les statistiques et les relations extérieures.[37]

6.16. L'Ukraine a démontré sa volonté et son engagement d'adhérer à l'UE en réalisant des progrès significatifs dans l'alignement de son économie et de son cadre réglementaire sur les normes européennes. Les réformes entreprises ont déjà offert de nouvelles possibilités aux entreprises ukrainiennes, en améliorant l'accès au marché de l'UE et en assurant la transparence de l'environnement réglementaire. L'Ukraine est tout à fait prête pour la prochaine phase des négociations et attend avec intérêt d'approfondir son intégration dans l'Union européenne, en renforçant son engagement à l'égard des valeurs communes et de sa future adhésion.

6.2 L'Ukraine et l'OCDE

6.17. Dans le cadre du partenariat de l'Ukraine avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), une étape importante a été la signature en 2016 de l'Accord de coopération renforcé, qui a formalisé la participation de l'Ukraine au Programme-Pays de l'OCDE. Cet accord a permis de mener des réformes stratégiques et de déployer des efforts d'assistance technique afin de moderniser la gouvernance et les systèmes économiques de l'Ukraine.

[35] Règlement (UE) 2023/1077 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023.
[36] Règlement (UE) 2024/1392 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024.
[37] Des renseignements plus détaillés sur l'évaluation initiale de l'avancement de la mise en œuvre de l'acquis de l'UE figurent dans le rapport pertinent.

6.18. En 2022, l'Ukraine a franchi une autre étape clé en demandant à devenir membre à part entière de l'OCDE lors de la Conférence sur le redressement de l'Ukraine tenue à Lugano (Suisse). En septembre 2022, le Conseil de l'OCDE a accordé à l'Ukraine le statut de membre potentiel et a engagé le dialogue formel sur son adhésion.

6.19. Le Programme de l'OCDE pour l'Ukraine, lancé à la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres le 7 juin 2023, établit un calendrier clair et jette les bases de l'adhésion de l'Ukraine en tant que membre à part entière. Le programme est composé de 21 examens de politique et de 10 projets de renforcement des capacités, et il prévoit la participation de l'Ukraine aux 24 organes de l'OCDE, ainsi que l'adhésion à plus de 70 instruments juridiques de l'Organisation durant sa mise en œuvre, prévue sur 4 ans.

6.20. En novembre 2023, le gouvernement a approuvé un plan d'action pour la mise en œuvre du Programme de l'OCDE pour l'Ukraine.[38] Ce plan d'action est principalement centré sur les réformes de la gouvernance publique et économique, le renforcement des politiques de la concurrence, la lutte contre la corruption, la transformation numérique et les améliorations dans le domaine des marchés publics. Il définit un calendrier pour la réalisation des examens de l'OCDE, les ajustements de politique et les mesures de renforcement des capacités. Une collaboration spécifique est prévue avec divers comités de l'OCDE, pour soutenir les objectifs à long terme de l'Ukraine associés au statut de membre à part entière de l'OCDE et son intégration dans les cadres mondiaux.

6.21. À la suite de l'invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie, l'OCDE a fourni une aide pour gérer les conséquences économiques et humanitaires de la guerre.

6.3 Accords commerciaux bilatéraux et régionaux

6.3.1 Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes

6.22. Le 1er février 2018, l'Ukraine est devenue membre à part entière de la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuroméditerranéennes (Convention PEM).

6.23. Cette adhésion a permis à l'Ukraine de renforcer ses possibilités d'exportation et d'accroître la présence de ses produits nationaux sur les marchés des pays avec lesquels elle a des accords de libre-échange, y compris l'UE, les États de l'AELE, le Monténégro, la République de Moldova et la Macédoine du Nord.

6.24. À la suite de l'adhésion, l'Ukraine a modifié les accords de libre-échange qu'elle a conclus avec la République de Moldova et la Macédoine du Nord pour les aligner sur les dispositions de la Convention PEM.

6.3.2 Accords de libre-échange nouveaux et révisés

a) Israël

6.25. L'Accord de libre-échange entre le Cabinet des ministres de l'Ukraine et le gouvernement d'Israël a été signé le 21 janvier 2019 et est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Il vise à renforcer la coopération économique, à éliminer les obstacles au commerce et à promouvoir une concurrence loyale. L'Accord prévoit une libéralisation tarifaire immédiate et graduelle pour les deux parties, y compris une réduction progressive des droits sur trois, cinq et sept ans. Il applique aussi la Convention PEM pour faciliter les échanges entre les deux parties.

b) Royaume-Uni

6.26. L'Accord politique, de libre-échange et de partenariat stratégique entre l'Ukraine et le Royaume-Uni a été signé le 8 octobre 2020 et est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Il porte sur le commerce des marchandises et des services, et inclut des dispositions relatives aux règles d'origine, aux droits de douane, aux contingents tarifaires, à la propriété intellectuelle, aux marchés publics et aux mesures correctives commerciales.

[38] Résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 1165 du 3 novembre 2023 relative à certaines questions de coopération entre le Cabinet des ministres de l'Ukraine et l'Organisation de coopération et de développement économiques dans le contexte du dialogue sur l'adhésion.

c) Türkiye

6.27. L'Accord de libre-échange entre le gouvernement de l'Ukraine et le gouvernement de la Türkiye a été signé le 3 février 2022. Il prévoit la libéralisation progressive du commerce des marchandises et des services. Il applique la Convention PEM, et vise à simplifier les procédures commerciales et à favoriser le développement du commerce électronique. L'Accord entrera en vigueur une fois que les deux parties auront conclu leurs procédures de ratification.

d) Macédoine du Nord

6.28. Le 6 octobre 2022, l'Ukraine et la Macédoine du Nord ont signé la Décision du Comité mixte sur le remplacement du Protocole B relatif à l'échange de concessions agricoles et du Protocole C concernant la définition des "produits originaires" et les méthodes de coopération administrative (en vigueur depuis le 6 juillet 2023). Par ces modifications, les Parties sont convenues de supprimer les contingents tarifaires applicables aux produits agricoles originaires d'Ukraine et de Macédoine du Nord, libéralisant ainsi davantage le commerce des produits agricoles et agroalimentaires au titre de l'Accord de libre-échange entré en vigueur le 10 septembre 2001, et d'appliquer la Convention PEM.

e) Canada

6.29. L'Accord de libre-échange entre l'Ukraine et le Canada, initialement signé en 2017, a été modernisé par la signature d'un accord actualisé le 22 septembre 2023 (entré en vigueur le 1er juillet 2024). Cet accord modernisé a un champ d'application plus vaste et inclut de nouveaux chapitres sur les services, l'investissement et les services financiers, ainsi que des dispositions sur le commerce et l'égalité des genres, les peuples autochtones et les PME. Il contient aussi des mises à jour des chapitres consacrés au commerce numérique, aux règles d'origine et aux politiques de la concurrence, et renforce les engagements en matière de droits du travail, de normes environnementales et de lutte contre la corruption. Cet accord modernisé vise à renforcer encore davantage les liens économiques et à promouvoir le commerce entre l'Ukraine et le Canada.

f) Émirats arabes unis

6.30. L'Ukraine et les Émirats arabes unis ont annoncé officiellement la conclusion du processus de négociation de l'Accord global de partenariat économique entre le gouvernement de l'Ukraine et le gouvernement des Émirats arabes unis, et ont signé la déclaration conjointe correspondante le 26 avril 2024.

6.3.3 ACR en cours de négociation

a) Association européenne de libre-échange (AELE)

6.31. L'Accord de libre-échange entre l'Ukraine et les États de l'AELE, initialement signé en 2010, est en cours de modernisation. En juin 2023, les deux parties ont officiellement lancé des négociations en vue d'actualiser l'Accord, reconnaissant le potentiel de ce dernier pour renforcer leurs les liens économiques. La modernisation devrait donner lieu à l'inclusion de nouvelles sections sur les PME, le commerce et le développement durable, le commerce électronique et la coopération technique. Les mises à jour concerneront aussi des domaines tels que le commerce des marchandises, les obstacles techniques, les mesures sanitaires et phytosanitaires et la facilitation des échanges.

b) Accord de partenariat transpacifique global et progressiste

6.32. En mai 2023, l'Ukraine a présenté une demande officielle visant à entamer les procédures d'adhésion à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Elle mène actuellement des consultations avec les participants pour constituer un groupe de travail et débuter officiellement le processus de négociation.

c) Tunisie

6.33. L'Ukraine et la Tunisie ont engagé des négociations et tenu des consultations initiales sur l'Accord de libre-échange en mai 2023.

7 VOIES VERS LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE L'UKRAINE

7.1 Promouvoir la formule de paix du Président Zelensky

7.1. Alors que l'Ukraine tente de retrouver la voie de la reprise et du développement à long terme, la formule de paix[39] présentée par le Président Volodymyr Zelensky constitue une base stratégique. Cette initiative vise à rétablir une paix complète, juste et durable ainsi qu'une stabilité à long terme, à relever les défis posés par la guerre d'agression en cours provoquée par la Fédération de Russie et à garantir l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. Ces mesures sont essentielles pour reconstruire un environnement sûr, favorable à la reprise économique et au développement du commerce, deux éléments indispensables pour la stabilité à long terme de l'Ukraine.

7.2. Le retrait des troupes russes, la restauration de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur des frontières internationalement reconnues en 1991, le rétablissement de routes commerciales sécurisées, la protection et la reconstruction des infrastructures énergétiques et l'atténuation des dommages environnementaux causés par la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie sont autant de composantes essentielles pour garantir le développement durable, la croissance économique et la stabilité pérenne de l'Ukraine. La mise en place d'un cadre de sécurité solide est également fondamentale dans ce processus.

7.3. La formule de paix s'attache en particulier à résoudre la question de la sécurité alimentaire mondiale grâce au maintien d'un flux régulier de céréales ukrainiennes à destination des régions vulnérables du monde. Malgré les défis immenses, l'Ukraine reconnaît son rôle dans la satisfaction des besoins alimentaires mondiaux et reste déterminée à assumer ses responsabilités en tant que grand exportateur de produits agricoles. Il est essentiel de maintenir des routes commerciales ouvertes et sécurisées pour assurer la continuité de l'approvisionnement en céréales vers les régions dépendantes des exportations ukrainiennes et de contribuer ainsi à la stabilité de l'économie ukrainienne et des marchés alimentaires mondiaux.

7.4. La formule de paix souligne également qu'il est important de protéger les infrastructures civiles essentielles, y compris les installations énergétiques, et de donner la priorité à la reconstruction du système énergétique ukrainien. Cette reconstruction s'appuiera sur les principes de la "transition verte", qui intègre les technologies modernes et l'efficacité énergétique. Elle revêt d'autant plus d'importance que 80% des infrastructures énergétiques de l'Ukraine ont été endommagées, notamment des centrales thermiques et une grande partie de sa capacité hydroélectrique qui ont été détruites par l'État agresseur. Par ailleurs, 47% de la capacité de production d'énergie renouvelable du pays se situe dans des zones de combat actives où sont implantés près de 90% des parcs éoliens, dont la moitié ont cessé leurs activités.

7.5. La formule de paix souligne, entre autres choses, la volonté de l'Ukraine de collaborer avec la communauté internationale pour soutenir sa relance, renforcer les relations commerciales et encourager le développement économique à long terme. Ces partenariats sont essentiels non seulement pour promouvoir une croissance durable et renforcer la résilience de l'Ukraine face aux défis à venir, mais aussi pour contribuer au rétablissement de l'ordre international, qui reste menacé.

7.6. Le premier Sommet mondial sur la paix, qui s'est tenu en Suisse les 15 et 16 juin 2024, a constitué une étape majeure dans le processus visant à rallier des soutiens mondiaux en faveur de la formule de paix. Il a conduit à l'adoption d'un Communiqué conjoint sur un cadre de paix centré sur trois domaines: la sécurité alimentaire, la sûreté nucléaire et la libération des prisonniers de guerre et des personnes détenues illégalement, ainsi que le retour de toutes les personnes déportées, y compris les enfants ukrainiens. Ce sommet, le plus important du genre, qui a réuni 101 nations et organisations, a permis de réaffirmer les engagements en matière de sûreté nucléaire afin de garantir l'exploitation sûre des installations énergétiques ukrainiennes et de protéger les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales.

[39] Texte intégral disponible ici.

7.2 Reprise et reconstruction globales

7.7. Cinq mois après le début de l'invasion militaire à grande échelle menée par la Fédération de Russie, l'Ukraine a présenté un plan global de reprise et de reconstruction à la Conférence sur le redressement de l'Ukraine, qui s'est tenue à Lugano, en juillet 2022. Le plan a défini une vision stratégique pour la reconstruction du pays, axée sur le rétablissement des infrastructures essentielles, la modernisation de l'économie et la mise en œuvre des réformes de gouvernance. Cet événement a marqué le début du parcours structuré de l'Ukraine vers la reprise, avec la collaboration internationale au cœur de ses efforts.

7.8. Depuis lors, deux autres conférences organisées à Londres (2023) et à Berlin (2024) ont réuni des gouvernements, des entreprises et des organisations internationales afin d'obtenir des engagements financiers, d'encourager la participation du secteur privé et de définir des cadres stratégiques pour la reprise de l'Ukraine. Le principal objectif de ces conférences est de veiller à ce que les efforts de reconstruction de l'Ukraine reposent sur les principes de transparence, de durabilité et de réforme de la gouvernance, afin de faire en sorte que le pays soit en position d'assurer une résilience à long terme et une intégration dans l'UE.

7.9. La reprise et la reconstruction globales de l'Ukraine nécessiteront des investissements nationaux et internationaux importants, parallèlement à la participation active du secteur privé. Pour y parvenir, l'Ukraine s'est engagée à mettre en œuvre des réformes qui créent un environnement propice aux entreprises et à l'investissement. En améliorant la gestion des finances publiques, en garantissant la transparence et en renforçant la confiance des investisseurs, l'Ukraine vise à attirer les ressources nécessaires pour reconstruire les infrastructures essentielles, redynamiser l'économie et assurer un développement durable en collaboration avec les partenaires internationaux.

7.10. Dans ce contexte, le développement économique futur de l'Ukraine s'appuie sur plusieurs documents stratégiques destinés à favoriser une croissance durable, à renforcer la résilience et à faciliter l'intégration du pays dans l'économie mondiale. L'engagement de l'Ukraine en faveur de la réforme est ancré dans ces plans stratégiques.

7.11. La Stratégie économique nationale 2030[40] (NES-2030), adoptée avant l'invasion à grande échelle de la Fédération de Russie, a défini la vision à long terme pour le développement économique de l'Ukraine. Elle a identifié les principaux domaines prioritaires, notamment la stabilité macroéconomique, la primauté du droit, la réforme de la réglementation, la gestion des actifs publics et communaux, les relations économiques internationales et le commerce extérieur, l'attractivité des investissements, ainsi que les technologies de l'information et de la communication. La stratégie a également mis en avant le développement régional, l'entrepreneuriat, l'économie numérique et l'amélioration de la qualité de vie.

7.12. En matière de politique commerciale, la NES-2030 s'articule autour de quatre objectifs liés au commerce: promouvoir des partenariats commerciaux mondiaux mutuellement avantageux, renforcer la compétitivité de ses biens et services à l'international, moderniser les infrastructures frontalières et douanières conformément aux normes européennes, et mettre en œuvre une politique d'importation qui favorise une croissance tirée par l'investissement.

7.13. Les objectifs de développement durable (ODD) servent de cadre stratégique pour le développement économique de l'Ukraine. Un décret présidentiel, publié en 2019, a désigné les ODD comme des lignes directrices essentielles pour la préparation de documents prévisionnels et programmatiques, ainsi que pour l'élaboration de la législation, afin d'assurer une approche équilibrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux de la croissance durable de l'Ukraine.[41]

7.14. Le Plan de l'Ukraine, qui présente la vision nationale[42] pour la croissance socioéconomique à moyen terme et comporte des réformes ciblées dans des secteurs identifiés afin de promouvoir la croissance, d'attirer les investissements prioritaires et de renforcer la résilience, constitue une composante importante du cadre stratégique national.

[40] Résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 179 du 3 mars 2021 portant approbation de la Stratégie économique nationale pour la période allant jusqu'en 2030, telle que modifiée.

[41] Décret du Président de l'Ukraine n° 722 du 30 septembre 2019 sur les objectifs de développement durable de l'Ukraine pour la période allant jusqu'en 2030.

[42] Plan de l'Ukraine 2024-2027. Lire ici.

7.15. Le Plan de l'Ukraine énonce les principes fondamentaux pour la reprise économique, la reconstruction et la modernisation, notamment la nécessité de "mieux reconstruire" et d'assurer la viabilité financière, l'inclusion, la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Ces principes garantissent une mise en œuvre efficace et effective des réformes nécessaires en matière de gouvernance du secteur public, de réglementation économique et de développement des infrastructures. En outre, le Plan s'inscrit dans l'objectif plus large de l'Ukraine qui vise à intégrer les normes de l'UE dans les sphères politiques, juridiques et économiques.

7.16. Le Plan comprend plus de 150 indicateurs liés à 69 domaines de réforme et sa mise en œuvre complète est prévue pour 2027. Seize de ces indicateurs sont spécifiquement axés sur les objectifs d'investissement, ce qui souligne l'importance du développement des infrastructures, du déminage, des énergies renouvelables et du soutien aux petites et moyennes entreprises.

7.17. Plus de 36 indicateurs devraient être atteints en 2024, mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion des finances publiques, les mesures de lutte contre la corruption, la gestion des biens publics, le développement du capital humain et l'amélioration des conditions de l'activité des entreprises.[43]

7.18. Pour accélérer le processus de relance, l'Ukraine s'est engagée à mettre en œuvre des réformes globales qui visent à attirer les investissements du secteur privé, en particulier dans les secteurs qui favorisent la croissance et la création d'emplois. Une planification efficace des investissements, une atténuation des risques et un classement clair, par ordre de priorité, des besoins du secteur public et du secteur privé seront essentiels pour attirer des investissements supplémentaires. À ce titre, le Fonds d'investissement de la Facilité pour l'Ukraine jouera un rôle important puisqu'il mobilisera à la fois les investissements publics et privés.

7.19. Outre les investissements étrangers, l'Ukraine a comme objectif de générer d'importantes recettes pour ses efforts de reprise et de reconstruction grâce à la privatisation. De 2024 à 2027, l'objectif stratégique de l'Ukraine est d'optimiser le portefeuille d'entreprises publiques et de préparer certaines entités à la privatisation. Cela passe par le renforcement de la gouvernance d'entreprise et de l'efficacité opérationnelle, afin de rendre ces entreprises plus attractives pour les investisseurs potentiels. L'un des principaux objectifs est de consolider la gestion des entreprises publiques conformément aux politiques en matière de participation, en s'efforçant en particulier d'améliorer la transparence et d'attirer les investisseurs étrangers stratégiques.

7.20. Les réformes législatives menées en 2022-2023 ont élargi les actifs gérés par le Fonds des biens de l'État ukrainien (SPFU), ce qui permettra la vente à des investisseurs privés. Parallèlement aux privatisations de moindre envergure réalisées via des enchères électroniques, de nouvelles mesures autorisent désormais la cession d'actifs de grande envergure d'une valeur supérieure à 250 millions d'UAH, ainsi que d'actifs saisis en vertu des sanctions. Le SPFU a également entrepris la création d'une banque foncière à partir des terres agricoles précédemment détenues par des entreprises publiques. Pour 2024-2025, le SPFU prévoit de céder 19 actifs de grande envergure dans le cadre de la privatisation et plus de 1 300 actifs de faible valeur, l'objectif étant de générer 4 milliards d'UAH de recettes.

7.21. Une étape décisive a été franchie dans ce processus avec la première vente aux enchères en ligne d'actifs de grande envergure dans le cadre de la privatisation, au cours de laquelle l'hôtel "Ukraine" a été adjugé pour plus de 2,5 milliards d'UAH, un montant bien supérieur au prix de départ fixé à 1 milliard d'UAH. Le succès de cette enchère, associé aux prescriptions supplémentaires imposées à l'acquéreur de préserver l'entreprise, de régler les dettes et de maintenir les emplois, illustre l'engagement de l'Ukraine à utiliser la privatisation comme un levier non seulement pour accroître les recettes publiques, mais aussi pour stimuler les investissements et le développement économique.

7.22. Avec le soutien continu des partenaires internationaux, des institutions financières et des parties prenantes du secteur privé, l'Ukraine est convaincue de sa capacité à relever les défis liés à la guerre d'agression en cours menée par la Fédération de Russie et à atteindre son objectif ambitieux de devenir une nation moderne, résiliente et prospère, pleinement intégrée dans l'économie mondiale.

[43] Un tableau de bord qui permet de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de l'Ukraine est disponible sur le site Web du Ministère de l'économie à l'adresse suivante: https://shorturl.at/Hf79l.

7.3 Soutenir les PME et l'entrepreneuriat féminin

7.23. Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent une part substantielle de l'économie ukrainienne, représentant environ 70% de la valeur ajoutée, plus de 80% des emplois et près de 37% des recettes fiscales. Le développement des PME stimule non seulement la concurrence sur le marché, mais favorise également l'innovation, ce qui contribue à la résilience économique et à la croissance de la classe moyenne. En outre, la promotion de l'entrepreneuriat féminin est en passe de devenir une stratégie clé pour assurer l'inclusion et libérer le potentiel inexploité de la moitié de la population. L'Ukraine est convaincue que la double approche, axée sur renforcement des PME et l'autonomisation des femmes entrepreneurs, en particulier dans le contexte de la reprise et de la reconstruction, est essentielle pour la stabilité économique à long terme.

7.24. Au fil des ans, l'Ukraine a mis en œuvre des mesures importantes afin de créer un environnement plus favorable aux PME, conformément à la Stratégie de développement en faveur des PME (2017-2020)[44], axée sur six domaines: l'amélioration de l'environnement réglementaire, l'accès au financement, la simplification de l'administration fiscale, la promotion des exportations, le renforcement de la compétitivité et de l'innovation, ainsi que la promotion des compétences et de la culture entrepreneuriales.

7.25. Grâce à la mise en œuvre de la Stratégie, la part des PME dans la structure de la valeur ajoutée a augmenté, passant de 62,6% en 2017 à 70,2% en 2020. Le nombre d'employés dans le secteur des PME est passé de 6,58 millions en 2017 à près de 7,357 millions en 2020, ce qui représente environ 82,4% de la totalité des emplois dans le secteur des entreprises.

7.26. L'indice des politiques en faveur des PME, publié tous les quatre ans par l'OCDE, est un outil comparatif qui permet d'évaluer les progrès des politiques dédiées aux PME, en mesurant leur conformité aux principes du Small Business Act pour l'Europe et en guidant la mise en œuvre des réformes politiques. Le récent rapport reconnaît que, malgré des circonstances extrêmement difficiles, l'Ukraine a confirmé sa position de leader en matière de réformes parmi les pays de l'EaP, puisqu'elle a progressé dans les 12 dimensions de l'évaluation.[45] À ce stade, quatre cycles d'évaluation ont été réalisés, ce qui démontre les progrès constants déployés par l'Ukraine pour aligner ses politiques en faveur des PME sur les normes européennes.

7.27. Lancé en 2020, le Programme de prêts abordables à 5-7-9 reste un outil financier essentiel pour les PME et a été constamment amélioré en vue de relever les défis changeants auxquels se heurtent les entreprises. Initialement conçu pour fournir aux PME un accès à des crédits abordables (à partir de 5%) afin d'investir dans des équipements, de moderniser les installations ou de refinancer les dettes existantes, le programme s'est élargi au fil des ans. Au début de 2022, il comprenait quatre composantes clés: l'investissement, le soutien de crise, le refinancement et les aides destinées aux entrepreneurs individuels (FOP). Récemment, le gouvernement a élargi l'initiative pour aider les entreprises à rétablir leurs capacités énergétiques. Le Programme de prêts abordables a joué un rôle important, car il a permis aux PME d'obtenir des prêts à des conditions favorables et de préserver les emplois, ce qui a conduit à la création ou au maintien de 390 000 emplois au début de l'année 2022.

7.28. Afin de soutenir les entreprises et de réduire la pression fiscale, le gouvernement a temporairement mis en œuvre, en 2020, des dispositifs d'allégement fiscal, notamment des moratoires sur les amendes pour infractions fiscales et des suspensions temporaires des contrôles fiscaux, ce qui a contribué à alléger la charge financière qui pesait sur les PME pendant la pandémie et les premières phases du conflit.

7.29. Outre ces mesures, l'Ukraine s'est concentrée sur la numérisation des services publics avec le lancement du portail Diia, qui a permis aux entreprises d'accéder à plus de 125 services numériques, dont plus de 50 spécifiquement conçus pour elles. Cette transformation numérique a contribué à améliorer davantage les conditions de l'activité des entreprises et a permis aux PME de

[44] Résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 504 du 24 mai 2017 portant approbation de la Stratégie de développement en faveur des petites et moyennes entreprises en Ukraine pour la période allant jusqu'en 2020.

[45] OCDE/BERD (2023), *SME Policy Index: Eastern Partner Countries 2024: Building Resilience in Challenging Times*, Indice des politiques en faveur des PME, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/3197420e-en, page 50.

mieux appréhender les prescriptions réglementaires et de développer leurs activités de manière plus efficace (voir le chapitre 3).

7.30. En mars 2021, l'Ukraine a repensé son approche en matière d'entrepreneuriat et de promotion des exportations avec la création de l'Office de promotion de l'entrepreneuriat et des exportations (EEPO), une institution publique dédiée issue de l'Office de promotion des exportations, qui fonctionnait avec succès depuis 2015. Il s'agit d'un organe spécialisé axé sur la promotion et le soutien des entreprises nationales sur les marchés intérieur et international.

7.31. L'une des principales initiatives de l'EEPO a été la création du projet national Diia.Business, qui propose à la fois des services en ligne et hors ligne. Le portail Diia.Business[46] fonctionne comme un "guichet unique" qui fournit aux entrepreneurs des ressources pour démarrer et développer leurs entreprises, étudier les possibilités financières et accéder aux marchés mondiaux.

7.32. Le 19 septembre 2024, le portail Diia.Business a été relancé dans une version actualisée qui propose un soutien renforcé pour l'entrepreneuriat et encourage les exportations ukrainiennes. Dans le cadre de la mise à jour, le portail met à disposition un compte personnel amélioré, qui permet aux utilisateurs de stocker des contenus actualisés sur les exportations, l'aide financière, les programmes éducatifs, la formation et d'autres possibilités de développement.

7.33. L'initiative Diia.Business s'appuie également sur un réseau de centres physiques qui offre une assistance directe aux entrepreneurs ukrainiens. Le premier centre Diia.Business a ouvert ses portes à Kharkiv en 2020 et, depuis le début de l'invasion à grande échelle, 13 centres ont été créés en Ukraine et 1 à l'étranger, à Varsovie. Le Ministère de la transformation numérique de l'Ukraine s'emploie à faire en sorte que chaque ville de plus 50 000 habitants dispose d'un centre Diia.Business.

7.34. L'invasion à grande échelle menée par la Fédération de Russie a eu de profondes répercussions sur le secteur des PME de l'Ukraine. Selon le Service d'État des statistiques, le nombre de PME a chuté de 29,4% entre 2021 et 2022. Bien que la part des PME dans la valeur ajoutée globale de l'économie ait augmenté, atteignant 72,4% en 2022, la valeur absolue de leur production a chuté de 270,7 milliards d'UAH par rapport à 2021, soit une baisse de 9,2%. En 2022, le volume total des biens et services produits par les PME a diminué de 2 750 milliards d'UAH, soit une réduction de 28% par rapport à l'année précédente.

7.35. La forte baisse des dépenses d'investissement a davantage aggravé ces difficultés, les investissements des PME ayant chuté d'un tiers en 2022 par rapport à 2021. En plus des menaces directes liées aux hostilités et à l'occupation, les PME ukrainiennes se heurtent à plusieurs obstacles majeurs, notamment une forte baisse de la demande intérieure, un accès limité aux ressources humaines en raison des déplacements internes, de la mobilisation et des migrations, ainsi que des perturbations des chaînes d'approvisionnement qui affectent l'accès aux matières premières et la fiabilité de la distribution.

7.36. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a mis en place une série de programmes de soutien destinés à stabiliser et à redynamiser le secteur. L'une des initiatives immédiates a été le programme de relocalisation des entreprises, qui vise à faciliter le transfert des entreprises situées dans les régions touchées par la guerre vers des zones plus sûres. Ce programme offre une assistance complète aux PME, notamment un soutien pour la sélection de nouveaux sites, le transport du matériel, la réinstallation des employés et la réorganisation des chaînes logistiques et d'approvisionnement.

7.37. En août 2024, 883 entreprises avaient été relocalisées avec succès, la plupart ayant déménagé en 2022. Parmi elles, 700 ont repris leurs activités, ce qui a permis de préserver près de 43 000 emplois et d'assurer la stabilité dans des secteurs tels que le commerce de gros et de détail, les industries manufacturières, ainsi que l'information et les télécommunications.

7.38. Afin de faciliter davantage la relocalisation, l'Ukraine a lancé Prozorro.Sale, une plate-forme numérique conçue pour gérer et rationaliser le processus. Cette plate-forme permet aux entreprises de présenter des demandes de relocalisation, de suivre l'avancement du dossier et d'accéder au

[46] Pour plus de détails, veuillez consulter l'adresse suivante: https ://business.diia.gov.ua.

soutien public nécessaire. Développée sur le système e-Docs et e-Tender, elle assure la transparence et la communication en temps réel entre les entreprises et les autorités publiques. Depuis son lancement, la plate-forme a traité près de 2 000 demandes.

7.39. Le programme "Made in Ukraine", destiné à promouvoir la production nationale et à renforcer la compétitivité des marchandises ukrainiennes sur les marchés intérieur et international, est une autre initiative importante, annoncée par le Président Volodymyr Zelensky en 2024. Ce programme vise à stimuler la demande, à créer des emplois et à renforcer la base industrielle et entrepreneuriale du pays. Il a conduit à l'ouverture de bureaux régionaux pour soutenir les micro et petites entreprises, en particulier dans les régions touchées par la guerre, et une extension à plus de 100 sites est prévue d'ici la fin de l'année.

7.40. Le projet ReSkill UA accompagne les Ukrainiens touchés par la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie dans leur transition vers des métiers en forte demande, en proposant des formations en ligne gratuites dans des domaines comme l'informatique, la commercialisation numérique et la gestion de projets. Le programme offre des cours pratiques adaptés aux besoins de l'industrie, élaborés en partenariat avec des plates-formes éducatives de renom, ainsi que des consultations d'orientation professionnelle pour aider les participants à se reconvertir dans de nouveaux domaines et à trouver un emploi.

7.41. Le programme national d'accélération "Vlasne" accompagne plus de 4 000 entrepreneurs dans le développement de jeunes entreprises et de petites entreprises, et dote les participants des compétences nécessaires pour attirer clients et investisseurs. Pour les entreprises ukrainiennes qui souhaitent accéder aux marchés de l'UE, le programme "Svitanok" propose des conseils d'experts, un soutien à la commercialisation et une assistance juridique afin de les aider à mettre en place une stratégie d'exportation efficace.

7.42. Ces initiatives, associées à l'adaptabilité des entreprises ukrainiennes, ont permis à 57% des PME de maintenir leur niveau d'activité d'avant-guerre en 2023. Pour renforcer davantage la résilience du secteur des PME, l'Ukraine reste déterminée à poursuivre ses réformes globales et tournées vers l'avenir.

7.43. En août 2024, l'Ukraine a adopté la Stratégie en faveur de la reprise, du développement durable et de la transformation numérique des petites et moyennes entreprises pour la période allant jusqu'en 2027 (Stratégie en faveur des PME).[47] Cette stratégie vise à créer des conditions favorables à la croissance et à la reprise durables du secteur des PME, en mettant particulièrement l'accent sur la transition verte, la transformation numérique, le développement innovant et l'inclusion des entreprises. Avec la mobilisation active des femmes, des personnes en situation de handicap, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des anciens combattants, le plan garantit une reprise à la fois inclusive et durable pour l'Ukraine.

7.44. La stratégie s'inscrit dans les efforts de reprise plus larges de l'Ukraine et les objectifs d'intégration à l'UE et a été élaborée sur la base des recommandations de l'OCDE. D'ici à 2027, la stratégie vise à renforcer la résilience du secteur des PME de l'Ukraine, afin de lui permettre de jouer un rôle central dans la reprise économique et la croissance à long terme.

7.45. Reconnaissant l'importance des entreprises dirigées par des femmes, l'Ukraine a intégré des mesures spécifiques pour l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de sa stratégie nationale en faveur des PME. Il s'agit notamment de programmes de formation adaptés, de réseaux, de possibilités de mentorat et de mesures d'inclusion financière, qui répondent directement aux difficultés rencontrées par les femmes.

7.46. Des initiatives éducatives, comme le Programme d'accélération "Vidvazhna" (courageuses), offrent à toutes les Ukrainiennes une formation axée sur les compétences essentielles et un mentorat. La plate-forme Diia.Business propose des ressources ciblées et des programmes éducatifs spécifiquement conçus pour les femmes, qui les aident à démarrer, à développer et à faire croître leurs entreprises.

[47] Résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 821-p du 30 août 2024 portant approbation de la Stratégie en faveur de la reprise, du développement durable et de la transformation numérique des petites et moyennes entreprises pour la période allant jusqu'en 2027 et du Plan d'action opérationnel pour sa mise en œuvre pour la période 2024-2027.

7.47. Des initiatives telles que "Create!", "Zrostai" (Grandir), Women Biz Days et West Business Hub apportent un soutien supplémentaire aux femmes en leur proposant des possibilités de reconversion professionnelle, une aide à la relocalisation et un soutien psychologique.

7.48. L'initiative Iron Women, intégrée au Programme Reskilling Ukraine, vise à autonomiser les Ukrainiennes en leur donnant accès à des métiers traditionnellement dominés par les hommes, comme le soudage, la construction et la métallurgie. Dans le cadre de cette initiative, les femmes bénéficient d'une formation pratique et d'un soutien les aidant à acquérir les compétences nécessaires.

7.49. Enfin, le programme "Pochatok" (début) vise à apporter aux femmes un soutien psychologique, social et économique, en renforçant leur confiance en elles, en développant leurs compétences en leadership grâce à une approche tenant compte des questions de genre, et en les accompagnant dans l'élaboration de plans d'activité efficaces pour leur permettre d'atteindre la viabilité économique et de renforcer la résilience en temps de crise.

7.50. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la campagne de communication "Of Course, You Can!", qui remet en question les stéréotypes de genre et encourage les femmes à embrasser des carrières autrefois considérées comme exclusivement masculines.

7.51. En outre, le gouvernement prend des mesures pour combler l'écart salarial entre les genres, qui est actuellement de 18,6%. La Stratégie nationale de l'Ukraine visant à supprimer l'écart salarial entre les genres à l'horizon 2030 entend abaisser cet écart à 13,6% grâce à la modernisation du Code du travail, l'élargissement des options en matière de garde d'enfants et la mise en œuvre de programmes de soutien aux femmes entrepreneurs. Ensemble, ces initiatives visent à remédier aux pénuries de main-d'œuvre, à promouvoir l'égalité des genres et à stimuler la reprise économique en favorisant une main-d'œuvre plus inclusive.

7.52. L'Ukraine continuera de soutenir les PME et les femmes entrepreneurs en reconnaissant leur rôle crucial dans la reprise économique et la croissance future. En encourageant l'innovation, en élargissant l'accès au financement et en créant un cadre réglementaire favorable, l'Ukraine jette les bases d'une économie plus résiliente, durable et inclusive. Ces efforts sont essentiels pour stimuler le développement à long terme et faire en sorte que les PME et les entreprises dirigées par des femmes restent au cœur de la reprise et des progrès de l'Ukraine.

7.4 Durabilité environnementale et action climatique

7.53. L'engagement de l'Ukraine en faveur d'une durabilité environnementale orientée vers l'avenir se reflète dans ses plans stratégiques et ses avancées législatives.

7.54. L'un des axes majeurs est la mise en œuvre intégrale de la Stratégie nationale en matière de changement climatique à l'horizon 2035[48], approuvée en mai 2024, qui définit une approche globale pour parvenir à un développement économique durable et sobre en carbone. La stratégie fixe des objectifs pour la réduction des émissions de GES et le renforcement de la résilience climatique, tout en mettant l'accent sur l'intégration des considérations climatiques dans les efforts de relance économique de l'Ukraine. Elle vise en particulier à promouvoir les technologies et les pratiques vertes, à renforcer les secteurs des énergies renouvelables et à garantir la sécurité énergétique grâce à des sources diversifiées et durables.

7.55. Le 31 juillet 2021, l'Ukraine a présenté une version actualisée de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) avec un objectif considérablement renforcé pour 2030. D'ici à 2030, l'Ukraine s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 65% par rapport aux niveaux de 1990, y compris celles liées à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des sols et à la sylviculture. Le pays, qui a rejoint le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national en juin 2019, entend également parvenir à la neutralité climatique au plus tard d'ici à 2060.

[48] Résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 483-r du 30 mai 2024 sur la Stratégie de formation et de mise en œuvre de la politique d'État dans le domaine du changement climatique pour la période allant jusqu'en 2035.

7.56. Conformément à ses obligations internationales au titre de l'Accord de Paris, l'Ukraine a élaboré la Stratégie pour la sécurité environnementale et l'adaptation au climat à l'horizon 2030. Cette stratégie vise à s'adapter aux effets des changements climatiques mondiaux. Par ailleurs, l'intégration des directives environnementales de l'UE se poursuit, puisque l'Ukraine adopte des cadres législatifs pour réglementer les gaz à effet de serre fluorés et les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

7.57. Une autre évolution juridique notable est la promulgation de la Loi sur la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de GES, qui a établi un système de surveillance des émissions. Ce système est un élément important dans le développement futur du mécanisme national d'échange de quotas d'émission, car les données issues de la surveillance, de la déclaration et de la vérification serviront de base à sa conception.

7.58. Au fil des ans, l'Ukraine a continué de renforcer son engagement en faveur de la protection de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources biologiques. Le 10 juin 2023, elle a ratifié le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Avec la ratification de ce protocole, l'Ukraine entend contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, à la gestion des risques pour la santé humaine et à garantir que tout dommage à la diversité biologique causé par des organismes vivants modifiés fasse l'objet de mécanismes appropriés de responsabilité et de réparation.

7.59. Dans le domaine des ressources hydrologiques, le gouvernement a approuvé la Stratégie pour l'eau à l'horizon 2050, qui vise à améliorer la sécurité et la gestion de l'eau grâce à des pratiques intégrées durables. Par ailleurs, la Stratégie environnementale marine de l'Ukraine, adoptée en octobre 2021, décrit des mesures pour la protection des écosystèmes marins, essentielle à la fois pour la durabilité environnementale et les activités économiques comme la pêche et le tourisme.

7.60. Les efforts déployés par l'Ukraine pour réduire la pollution industrielle ont progressé avec l'adoption, en 2024, de la Loi sur la prévention et le contrôle intégrés de la pollution industrielle. Cette loi jette les bases d'une gestion améliorée des effets des activités industrielles sur l'environnement et veille ainsi à ce que la croissance économique après la reconstruction soit à la fois durable et respectueuse de l'environnement.

7.61. Par ailleurs, la Loi sur la sécurité chimique et la gestion des produits chimiques, adoptée en 2022, porte sur la gestion sûre de ces produits. Cette loi, complétée par des règlements techniques sur la classification, l'étiquetage et l'emballage, place l'Ukraine sur la voie de l'harmonisation avec les normes internationales en matière de sécurité chimique.

7.62. Des progrès ont également été réalisés dans la gestion des forêts grâce à la mise en œuvre de systèmes de certification électronique pour les produits du bois. Ces systèmes améliorent la traçabilité, favorisent la gestion durable des forêts et constituent une mesure essentielle pour préserver la diversité biologique et lutter contre la déforestation.

7.63. La Loi sur la gestion des déchets, adoptée en 2023, a enclenché une réforme globale du système de gestion des déchets de l'Ukraine, qui aligne ce dernier sur les obligations internationales. La Loi établit un cadre juridique complet qui jette les bases permettant à l'Ukraine d'atténuer les impacts environnementaux grâce à des initiatives renforcées en faveur du recyclage et de la réduction des déchets.

7.64. L'incorporation du principe du pollueur-payeur et de la responsabilité élargie des producteurs devrait inciter les entreprises à adopter des pratiques plus durables qui favorisent l'innovation et créent des possibilités d'investissement dans la gestion des déchets, le recyclage et l'utilisation rationnelle des ressources.

7.65. En outre, la Loi renforce la réglementation relative à la collecte, au recyclage et à l'élimination des déchets, en mettant un accent particulier sur la réduction des dommages environnementaux, notamment ceux liés aux matières dangereuses. Ces mesures visent à protéger la santé publique, à réduire la pollution et à soutenir la croissance économique à long terme. Compte tenu des défis actuels, la Loi inclut des dispositions spécifiques relatives à l'élimination des déchets générés par les activités militaires et traite de la nécessité de fermer et de réhabiliter les décharges vétustes qui présentent des risques pour l'environnement.

7.66. La Stratégie de sécurité environnementale et d'adaptation au climat à l'horizon 2030 énonce des objectifs clés pour la restauration des écosystèmes naturels, le renforcement de la protection de la biodiversité et la promotion de la régénération des sols, tout en renforçant la résilience des communautés locales face aux effets des changements climatiques.[49]

7.67. L'Ukraine entend également s'engager davantage dans les initiatives environnementales internationales, comme le Pacte mondial sur le méthane, auquel elle a adhéré en 2021. La participation de l'Ukraine à cette initiative contribuera non seulement à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux, mais permettra également d'accéder à des financements supplémentaires et à un appui technique pour des projets de réduction des émissions de méthane dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et la gestion des déchets.

7.68. Globalement, la politique environnementale et climatique de l'Ukraine s'appuie sur la coopération internationale, la réforme législative et la planification stratégique. La voie à suivre passe par l'harmonisation continue avec les directives environnementales de l'UE, le développement d'une économie verte solide et l'utilisation des mécanismes de financement internationaux comme levier pour soutenir l'action climatique et la croissance économique durable. Avec l'adoption de nouvelles normes, l'Ukraine entend renforcer son rôle dans l'innovation verte, contribuant à la fois à la reprise économique et à la durabilité environnementale à long terme.

Dommages environnementaux causés par la guerre d'agression en cours menée par la Fédération de Russie

7.69. L'ampleur totale des dommages environnementaux causés par la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie est difficile à évaluer, en grande partie du fait de l'occupation temporaire de certaines régions de l'Ukraine et des actions militaires en cours. Outre la menace directe que représentent les mines terrestres, les risques environnementaux proviennent de la contamination chimique, des matériaux de guerre résiduels et des métaux lourds.

7.70. En août 2024, environ 871 274 hectares de terres avaient été contaminés, 19 837 hectares étaient jonchés de débris et 76 411 hectares de forêts, y compris des zones protégées, avaient été brûlés. Près de 10 millions d'arbres et de plantes situés dans des réserves naturelles avaient été détruits ou endommagés.

7.71. Des attaques contre des installations industrielles et des infrastructures ont déclenché des incendies de grande ampleur qui ont libéré des gaz toxiques et des particules dans l'atmosphère, et aggravé les émissions mondiales de GES.

7.72. Entre février 2022 et février 2024, les émissions de GES directes et indirectes liées à la guerre ont été estimées à 175 millions de tonnes d'équivalent-CO_2. Les conséquences environnementales à long terme, telles que la contamination des sols et de l'eau, la perte de biodiversité et la pollution de l'air, devraient perdurer pendant des décennies et constituent un défi majeur tant pour la restauration de l'environnement en Ukraine que pour les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

8 CONCLUSION

8.1. Guidée par des principes tels que la nécessité de "mieux reconstruire", la viabilité financière, l'inclusion, la transparence et l'obligation de rendre des comptes, l'Ukraine s'est engagée à faire du commerce un levier stratégique pour effectuer sa transition vers une économie verte, numérique et inclusive.

8.2. Elle demeure résolument déterminée à faire en sorte que les bénéfices de ses politiques de commerce international et d'investissement profitent largement à toute la société. Le gouvernement soutient activement les entreprises, en particulier les PME et les femmes entrepreneurs, afin de leur permettre de saisir les nouvelles possibilités en matière de commerce et d'investissement. À travers ces efforts, l'Ukraine vise à bâtir une économie tournée vers l'avenir qui donne la priorité à l'innovation, à la durabilité environnementale et à l'inclusion, et jette les bases d'une prospérité à long terme.

[49] Résolution du Cabinet des ministres n° 1363-p du 20 octobre 2021 portant approbation de la Stratégie de sécurité environnementale et d'adaptation au climat pour la période allant jusqu'en 2030.

8.3. Avec le soutien indéfectible des partenaires internationaux et la résilience de sa population, l'Ukraine est convaincue de sa capacité à relever les défis actuels et à reconstruire son économie. En privilégiant un développement durable et inclusif, l'Ukraine se prépare non seulement à la reprise, mais également à une croissance à long terme afin de garantir l'émergence d'une économie plus forte, plus résiliente et mieux outillée pour sa réussite future.